

Les photographies suivantes illustrent les principaux axes à l'échelle du périmètre éloigné.



Photo 56 : Ouvertures visuelles ponctuelles depuis la RN12



Photo 57 : Panoramas lointains en point haut depuis la RD787



Photo 58 : Ouverture visuelle ponctuelle (côté) en direction du périmètre immédiat entre Moustéru et le hameau de la Ville-Neuve – exemple de la RD787



Photo 59 : Ouverture visuelle ponctuelle en point haut depuis la RD9 à l'approche de Guingamp

Deux axes ferroviaires traversent le périmètre éloigné, d'est en ouest (axe Saint-Brieuc à Morlaix en passant par Guingamp), et du nord au sud (axe Paimpol à Carhaix en passant par Guingamp). Le trafic est régulier sur ces différentes voies (un train toutes les heures), assuré par des TER qui desservent même les petites gares. A l'image de la ligne Guingamp-Carhaix qui s'arrête à Moustéru, Pont-Melvez...etc.

Les voies ferrées existantes sont encaissées entre deux talus ferroviaires, insérées dans le bocage, et offrent donc très peu d'ouvertures visuelles. Il n'y a donc pas de sensibilité par rapport à l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat.



Photo 60 : Voie ferrée sur l'axe Guingamp-Carhaix encadrée par la végétation – Gare de Moustéru

XV.5.2.2. LES AXES STRUCTURANTS A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE ET RAPPROCHÉ

Les axes principaux sont relayés par un réseau de routes départementales secondaires qui assure la double fonction de transit et d'échange et permet de relier les principaux bourgs et les nombreux hameaux dispersés dans ce territoire rural.

Les périmètres d'étude intermédiaire et rapproché sont principalement concernés par les routes départementales suivantes :

- La RD787 qui passe à 800 m à l'ouest du périmètre d'étude immédiat. Elle accueillait un trafic moyen de 4 833 véhicules/jour en 2012.
- La RD54, relie Guingamp à Plougonver. Elle passe à 3,6 km au nord-ouest du périmètre immédiat et accueillait 303 véhicules/jour en 2012.
- La RD8, traverse du nord au sud le périmètre intermédiaire et relie Guingamp à Plounévez-Quintin en passant par Bourbriac. Elle passe à 3,9 km à l'est du périmètre immédiat et accueillait en 2012, 1441 véhicules/jour.
- La RD31, reliant Gurunhuel à la RD787 passe à 3,3 km à l'ouest du périmètre immédiat et accueillait 382 véhicules/jour en 2012.
- La RD69, qui passe à 5 km au sud du périmètre immédiat relie Bourbriac à la RD20 en direction de Maël-Pestivien, accueillait en 2012 355 véhicules/jour.
- La RD24 qui relie Bourbriac à Pont-Melvez passe à 3,5 km au sud du périmètre immédiat, accueillait en 2012 487 véhicules/jour sur cette section.
- La RD22 qui traverse le centre Bretagne d'est en ouest pour desservir de nombreux bourgs ruraux. Elle passe à 100 m au sud du périmètre d'étude immédiat et accueillait 661 véhicules/jour en 2012 sur cette section.
- La RD20 qui relie Lézardrieux à l'embouchure du Trieux sur la côte nord bretonne à la commune de Treffrin en limite départementale avec le Finistère. Elle passe à 870 m à l'ouest du périmètre d'étude immédiat et accueillait entre 284 et 513 véhicules/jour en 2012 selon la section considérée (est ou ouest de la RD787).
- La RD63 qui relie Mur-de-Bretagne à la RD787. Elle passe à 2,3 km au nord du périmètre d'étude immédiat et accueillait en 2012 un trafic moyen de 738 véhicules/jour.

Les photographies suivantes illustrent les perceptions les plus illustratives des axes existants à l'échelle des périmètres intermédiaire et rapproché.



Photo 61 : Vues panoramiques en point haut dégagé – exemple de la RD22



Photo 62 : Fermetures visuelles au cœur du bocage – exemple de la RD9



Photo 63 : Route encaissée dans les vallées du bocage dense – exemple de la RD20

L'orientation des routes par rapport aux lignes de force du relief influence les modes de perceptions visuelles du paysage environnant depuis les axes routiers. Les axes qui recoupent les lignes de crête (sud du périmètre) offrent des ouvertures visuelles qui alternent entre des vues de fond de vallon bloquées par le coteau opposé ou par la

végétation dense, et des vues panoramiques en points hauts dégagés. Les axes qui suivent les lignes de crête offrent des profondeurs de champ visuel homogènes avec un jeu d'ouverture-fermeture dicté par la densité variable du bocage.

Au sud du territoire, le relief est très marqué et imprime ces caractéristiques visuelles aux perceptions paysagères depuis les routes. Au nord du secteur en revanche, la topographie est moins accidentée et c'est principalement la végétation environnante qui conditionne les perceptions des séquences routières.

Chaque axe répertorié précédemment a fait l'objet d'une analyse des risques de visibilité vis-à-vis du projet. Cette analyse est détaillée et présentée dans le tableau ci-après.

Elle détaille par section les principales sensibilités relatives au périmètre immédiat. L'analyse s'appuie sur les critères paysagers suivants : orientation vis-à-vis du périmètre immédiat, composition des abords, situation topographique, cônes de visibilité...

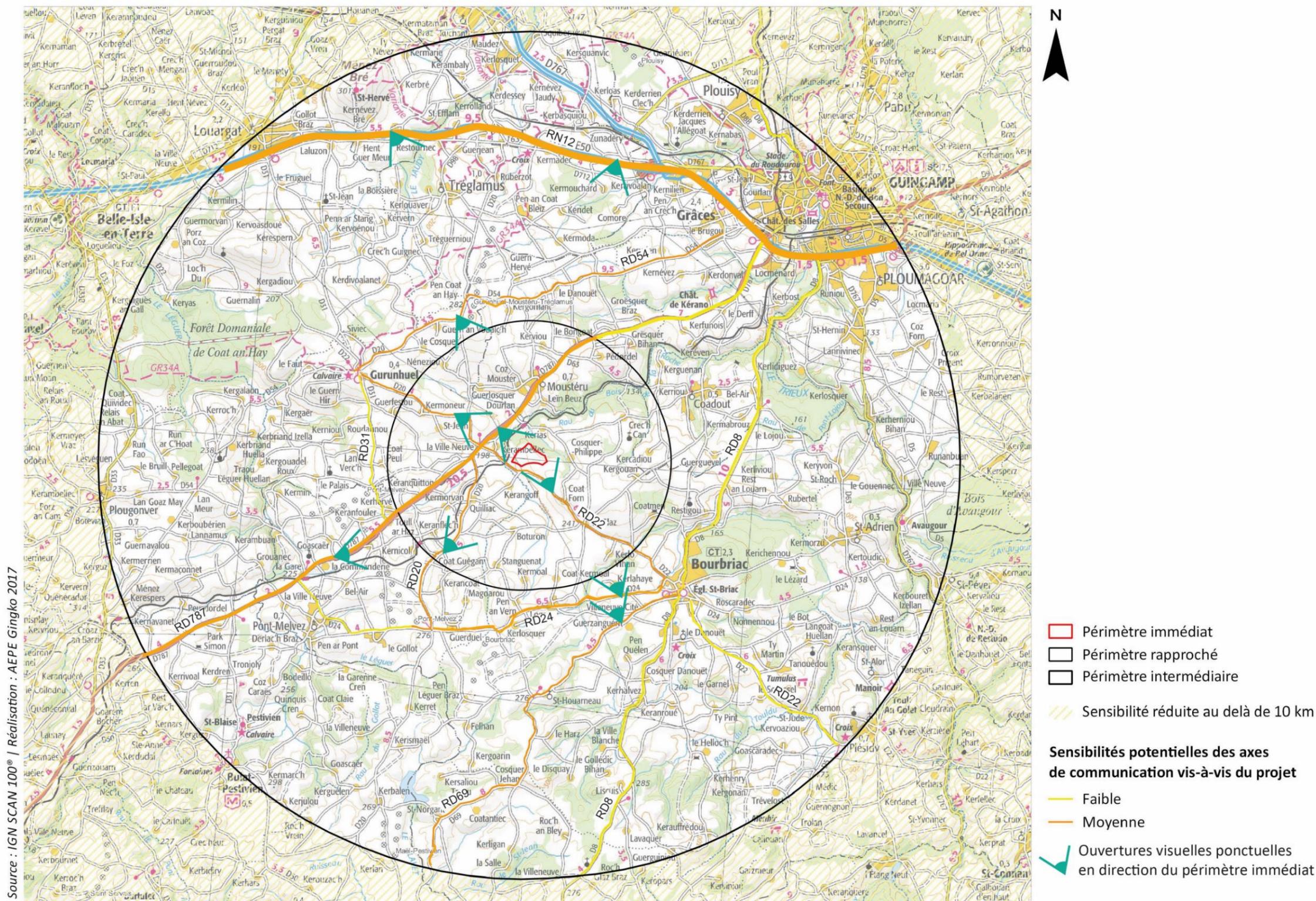
Tableau 54 : Analyse des sensibilités des différents axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire

AXE	TYPE	SECTION	Périmètre	Orientation par rapport au périmètre immédiat	Composition des abords, situation topographique, cônes de visibilité ...	SENSIBILITÉ POTENTIELLE
RN12	Axe majeur	Guingamp /Louargat	Intermédiaire	Vue latérale au sud	Environnement bocager. Quelques vues partielles en direction du périmètre immédiat lorsqu'il n'y a pas de végétation.	Moyenne
		Guingamp/Guern an Bloch	Intermédiaire		Vues filtrées par la végétation et la topographie en direction du périmètre immédiat	Faible
RD787	Axe majeur	Guern an Bloch/Goascaër	Rapproché	Dans l'axe du périmètre immédiat	Vues partielles en direction du périmètre immédiat	Moyenne
		Goascaër/Kerren	Intermédiaire		Vues ouvertes en direction du périmètre immédiat	Moyenne
RD8	Axe majeur	Guingamp/Bourbriac	Intermédiaire	Vues latérales à l'ouest	Vues filtrées par la végétation et la topographie	Faible
		Bourbriac/Lanrivain	Intermédiaire/ éloigné	Dans l'axe du périmètre immédiat	Vues filtrées par la végétation et la topographie	Faible
RD767	Axe secondaire	Ploumagoar / Avaugour	Intermédiaire	Vues latérales à l'ouest	Vues filtrées par la végétation et la topographie	Faible
RD69	Route locale	Bourbriac / Saint-Houarneau	Intermédiaire	Orientation latérale au nord-ouest	Vues ponctuelles en direction du périmètre immédiat	Moyenne
		Saint-Houarneau / Saint-Norgant	Intermédiaire			
RD24	Route locale	Bourbriac/Ty Person	Intermédiaire	Vues latérales au nord	Vues ponctuelles	Moyenne

AXE	TYPE	SECTION	Périmètre	Orientation par rapport au périmètre immédiat	Composition des abords, situation topographique, cônes de visibilité ...	SENSIBILITÉ POTENTIELLE
		Ty Person/RD787	Intermédiaire		Vues filtrées par la végétation et le relief	Faible
RD31	Route locale	Gurunhuel / RD787	Intermédiaire	Vues latérales nord-est	Vues bloquées par la végétation et la topographie	Faible
RD20	Route locale	Gurunhuel / RD787	Intermédiaire/ rapproché	Dans l'axe du périmètre immédiat	Vues régulières ouvertes en direction périmètre immédiat	Moyenne
		RD787 / Ty Person	Intermédiaire/ rapproché		Vues ponctuelles sur les hauteurs	Moyenne
		Gurunhuel / Guern an Bail	Intermédiaire		Vues latérales sud-est	Vues ponctuelles sur les hauteurs
RD22	Route locale	RD787 / Bourbriac	Intermédiaire/ rapproché	Dans l'axe du périmètre immédiat	Vues ponctuelles sur les hauteurs	Moyenne
RD54	Route locale	Guern an Bail / Guingamp	Intermédiaire	Vues latérales sud	Vues ponctuelles sur les hauteurs	Moyenne

Dans leur globalité, l'environnement bocager dense et la topographie accidentée que traversent les différents axes de communication du périmètre intermédiaire présentent peu d'ouvertures visuelles en direction du périmètre immédiat, et donc des risques de visibilité du projet relativement ponctuels.

La Carte 115 ci-après synthétise le niveau de sensibilité des axes analysés précédemment et localise les principales ouvertures visuelles en direction du projet.



Sensibilités potentielles des axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire



Carte 115 : Sensibilités des axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire

XV.5.2.3. LA CONCLUSION SUR LES SENSIBILITÉS POTENTIELLES DES AXES DE COMMUNICATION

L'observation des caractéristiques (orientation, environnement, topographie, contexte éolien) des principaux axes routiers de la zone d'étude met en évidence les sensibilités paysagères suivantes :

Les axes de communication qui font l'objet **d'une sensibilité moyenne** vis-à-vis du périmètre immédiat sont :

Les axes majeurs suivants :

- **RD787**, le tronçon à l'échelle du périmètre rapproché, puis au sud du périmètre intermédiaire. Depuis la RD787, au sud du périmètre immédiat, s'ajoute aux vues ponctuelles, un enjeu d'inter-visibilité entre les parcs éoliens existants et le parc en projet.
- **RN12**, seulement la section traversant le périmètre intermédiaire
- **RD9**, principalement à l'approche de Guingamp.

Les axes secondaires suivants :

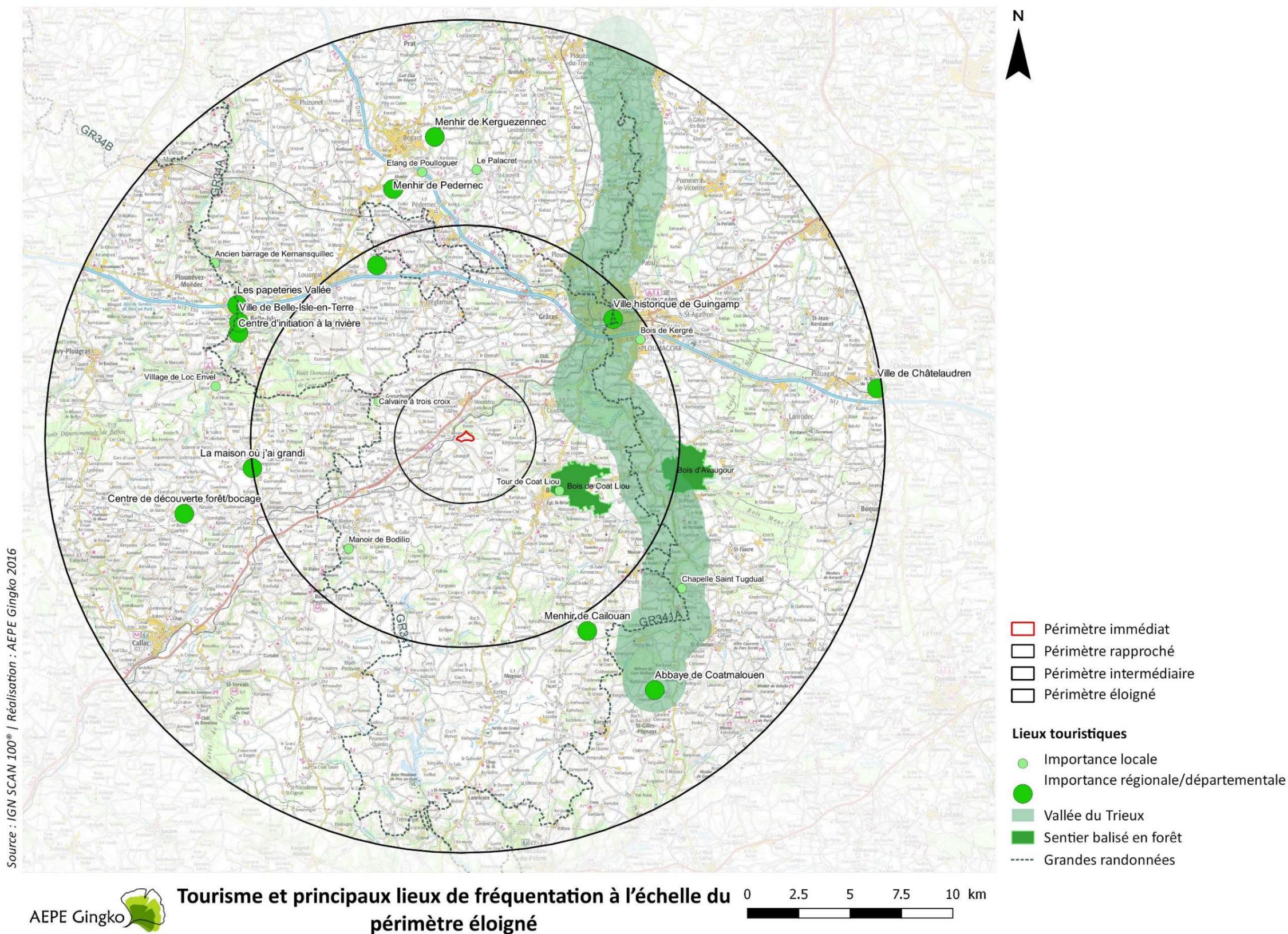
- **RD22**, le tronçon traversant le périmètre rapproché
- **RD54**, entre Grâces et la RD20
- **RD20**, entre Gurunhuel et la RD787, puis le tronçon entre la RD787 et la RD24
- **RD24**, le tronçon de Bourbriac à la RD20
- **RD69**, principalement à l'approche de Bourbriac.

De manière générale, ce sont donc les axes directement orientés vers le périmètre immédiat, permettant des vues sur les hauteurs, de façon ponctuelle, qui présentent des enjeux vis-à-vis du projet.

XV.5.3. LES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE

La Carte 116 ci-après présente les principaux éléments touristiques recensés à l'intérieur du périmètre éloigné (20 km). Plusieurs sources ont été utilisées pour la réalisation de ce recensement. Celles-ci sont précisées dans la bibliographie et dans la sitographie

Le Tableau 55 suivant présente l'analyse paysagère des lieux d'intérêt touristique à l'échelle du périmètre éloigné. L'analyse s'appuie sur plusieurs critères (distance par rapport au périmètre immédiat, caractéristiques paysagères, rayonnement touristique) pour déterminer les enjeux relatifs au projet.



Carte 116 : Tourisme et principaux lieux de fréquentation à l'échelle du périmètre éloigné

Tableau 55 : Analyse des sites touristiques et des lieux de fréquentation principaux à l'échelle du périmètre éloigné

Élément touristique	Périmètre	Rayonnement touristique	Caractéristiques	SENSIBILITE POTENTIELLE
Calvaire à trois croix de Gurunhuel	Intermédiaire	Local	En situation haute dans un environnement dégagé, fréquentation réduite	Moyenne
La tour de Coat Liou	Intermédiaire	Local	En situation haute dans un environnement dégagé, accès en haut de la tour pour observer un panorama à 360°, fréquentation réduite	Forte
Bois de Coat Liou	Intermédiaire	Local	Usage essentiellement local, fréquentation réduite	Faible
Ville historique de Guingamp	Intermédiaire	Régional/Départemental	Château et pied des remparts dans un environnement dégagé orienté vers le périmètre immédiat, fréquentation supposée forte	Moyenne
Bois de Kergé - Ploumagoar	Intermédiaire	Local	Usage essentiellement local, fréquentation réduite	Faible
Manoir de Bodilio	Intermédiaire	Local	Usage essentiellement local, fréquentation réduite	Faible
Bois d'Avaugour	Intermédiaire/Eloigné	Local	Usage essentiellement local, fréquentation réduite	Faible
La maison où j'ai grandi de Claude Lévêque	Intermédiaire	Régional/Départemental	Usage essentiellement local, fréquentation réduite	Faible
Le Ménez Bré	Intermédiaire	Local	Situation de promontoire : offre de larges panoramas. Motif éolien déjà largement perceptible depuis la colline du Ménez Bré (composante du territoire et de l'identité paysagère locale).	Moyenne
Abbaye de Coatmalouen	Eloigné	Régional/Départemental	Site culturel localisé en fond de vallée, fréquentation supposée moyenne	Faible
Petite cité de caractère de Châtelaudren et Le Petit Echo de la Mode	Eloigné	Régional/Départemental	Bourg éloigné du périmètre immédiat et situé dans un environnement bocager semi-ouverts, fréquentation supposée moyenne	Faible
Menhir de Kailhouan (Cailouan)	Eloigné	Régional/Départemental	Élément situé dans un environnement bocager fermé, fréquentation réduite	Faible
Menhir de Péder nec	Eloigné	Régional/Départemental	Élément situé dans un environnement bocager fermé, fréquentation réduite	Faible
Menhir de Kerguezennec	Eloigné	Régional/Départemental	Élément situé dans un environnement bocager fermé, fréquentation réduite	Faible
Centre de découverte de la forêt et du bocage	Eloigné	Régional/Départemental	Élément touristique relativement anecdotique (peu mis en avant par les offices de tourisme...) La proximité d'éoliennes est cohérente avec les thématiques abordées par cet établissement (nature, patrimoine, énergies renouvelables...)	Faible

Élément touristique	Périmètre	Rayonnement touristique	Caractéristiques	SENSIBILITE POTENTIELLE
Les papeteries Vallée	Eloigné	Régional/Départemental	Site culturel localisé en fond de vallée, fréquentation supposée moyenne	Faible
Ville de Belle-île-en-Terre et le centre régional d'initiation à la rivière	Eloigné	Régional/Départemental	Bourg situé dans un point relativement bas du paysage, avec des paysages environnants fermés à semi-ouverts (boisements, réseau bocager dense).	Faible
Chapelle Saint-Tugdual à Seven Lehart	Eloigné	Local	Chapelle située en point haut au cœur d'un tissu arboré dense, fréquentation réduite	Faible
Village de Loc-Envel	Eloigné	Local	Bourg situé dans un point relativement bas du paysage, et organisé autour d'une cuvette. Environnement immédiat : paysages fermés à semi-ouverts (boisements, réseau bocager dense).	Faible
Ancien barrage de Kernansquillec	Eloigné	Local	Situé en fond de vallée, fréquentation réduite	Faible
Le Palacret	Eloigné	Local	Situé en fond de vallée, fréquentation supposée moyenne	Faible
GR341	Intermédiaire/éloigné	Régional/Départemental	Boucle du GR 34 – ou « Sentier des douaniers » (qui longe la côte bretonne). Niveau de fréquentation supposé moyen.	Faible
L'étang de Poulloguer	Eloigné	Local	Situé en fond de vallée, fréquentation réduite	Faible

Les sites touristiques et les lieux de fréquentation représentant **une sensibilité moyenne** font l'objet d'une description plus détaillée ci-après afin d'évaluer leur sensibilité potentielle relative au projet.

XV.5.3.1. LES VILLES ET VILLAGES TOURISTIQUES : LA VILLE HISTORIQUE DE GUINGAMP

La ville de Guingamp, est un pôle touristique important à l'échelle du territoire étudié, et se situe dans le périmètre intermédiaire.

L'environnement urbain du centre historique permet de considérer qu'il n'y a pas de sensibilité paysagère par rapport au projet. Toutefois, **le château de Guingamp et les remparts sud** du centre-ville sont orientés en direction du périmètre immédiat ; ils se situent dans un environnement dégagé et sont accessibles par le public (le château est accessible en visite guidée juillet et août). Cette situation pour ces deux lieux fréquentés permet de considérer qu'il y a une **sensibilité moyenne** concernant cette partie touristique de Guingamp.



Photo 64 : Centre historique de Guingamp



Photo 65 : Les remparts du château de Guingamp

XV.5.3.2. LES EDIFICES RELIGIEUX ET LES MENHIRS : LE CALVAIRE A TROIS CROIX DE GURUNHUEL

Le patrimoine religieux est très dense au sein du territoire étudié. Néanmoins, peu d'édifices sont réellement mis en avant du point de vue touristique. On retiendra essentiellement, l'Abbaye de Coatmalouen, la chapelle Saint-Tugdual, le calvaire à trois croix de Gurunhuel.

Le calvaire à trois croix de Gurunhuel, situé en point haut, est localisé dans le périmètre intermédiaire et dans un environnement semi-ouvert orienté en direction du périmètre immédiat. On peut donc considérer qu'il y a une **sensibilité moyenne** par rapport au projet concernant cet édifice religieux.



Photo 66 : Le calvaire à trois croix de Gurunhuel

XV.5.3.3. LES SITES TOURISTIQUES OFFRANT DES PANORAMAS SUR LE PAYSAGE : LE MENEZ BRE ET LA TOUR DE COAT-LIOU

Certains sites possèdent une vocation touristique du fait **des perspectives panoramiques** qu'ils peuvent offrir. C'est notamment le cas de **la colline du Ménez-Bré**, situé à 9,4 km du périmètre immédiat, où le motif éolien est déjà très présent.



Photo 67 : Panorama depuis le Ménez-Bré – Le motif éolien est perceptible

On retrouve aussi dans cette situation **la tour de Coat-Liou**, site à la fréquentation principalement locale. Elle offre un panorama à 360° à quelques kilomètres du périmètre immédiat. Ouverte du 1^{er} mars au 20 septembre, la tour constitue une étape ludique et géographique qui accompagne les sentiers pédestres du Bois de Coat-Liou.



Photo 68 : Tour de Coat-Liou – Panorama depuis le sommet de la tour

Le Ménez Bré est considéré avec un enjeu moyen vis-à-vis du projet.

La tour de Coat-Liou fait l'objet d'une fréquentation locale mais sa proximité avec le périmètre immédiat associée aux perceptions à 360° du paysage environnant permettent d'attribuer au site **une sensibilité forte** vis-à-vis du projet.

Quant au Ménez Bré, son éloignement d'environ 9,4 km du périmètre immédiat et la présence du motif éolien sur l'horizon, permettent de lui attribuer, **une sensibilité moyenne**.

XV.5.3.4. CONCLUSION SUR LES SENSIBILITES POTENTIELLES DES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE

Les lieux d'intérêt touristique faisant l'objet d'une sensibilité potentielle relative au projet sont :

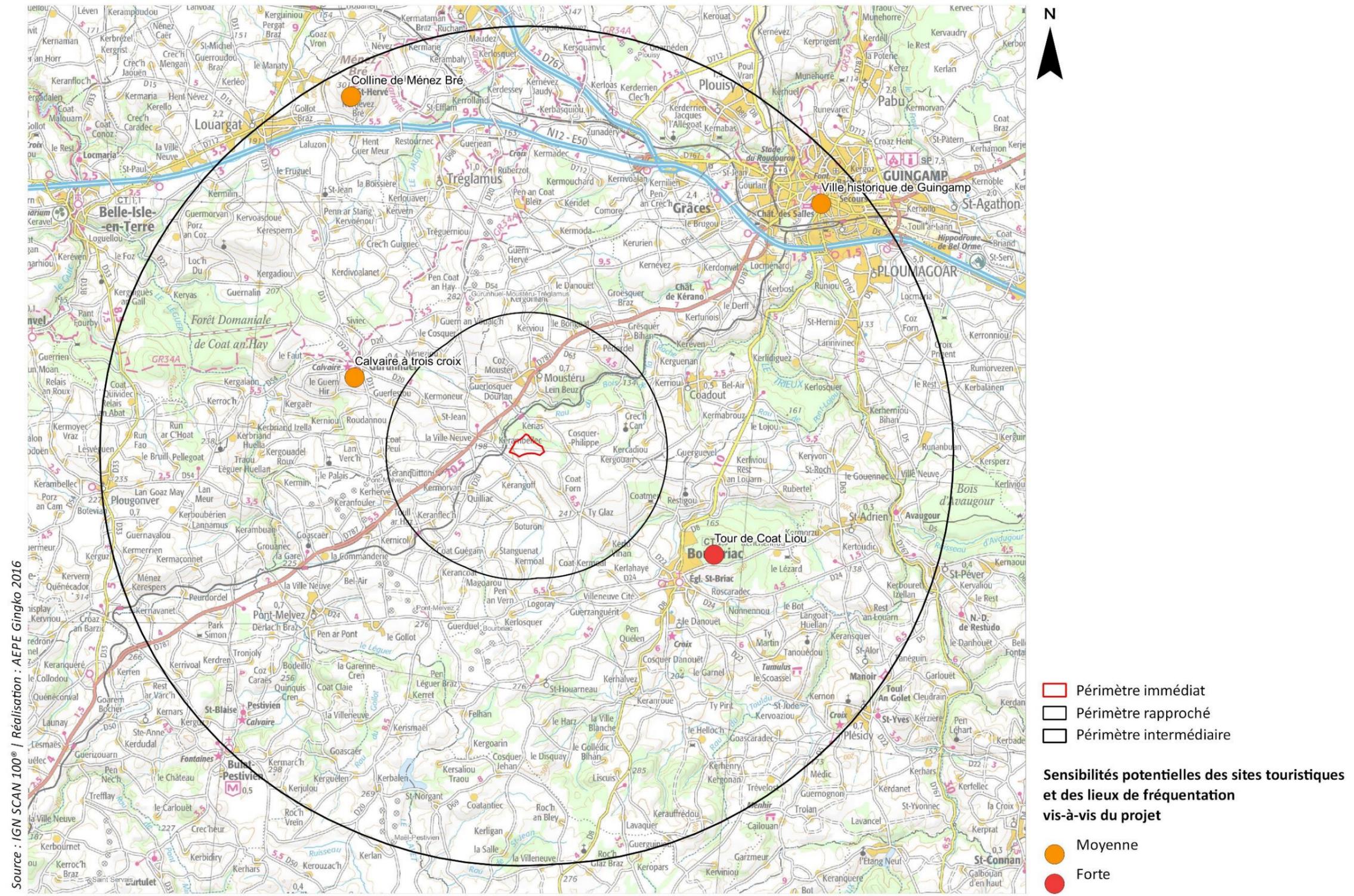
Parmi ces lieux, font l'objet d'une **sensibilité moyenne** relative au projet :

- La ville de **Guingamp**
- Le **calvaire à trois croix**
- La **colline du Ménez-Bré**

Et l'objet d'une **sensibilité forte** relative au projet :

- La **tour de Coat-Liou**

La Carte 117 localise ci-après les lieux d'intérêt touristique faisant l'objet d'une sensibilité potentielle relative au projet



Carte 117 : Sensibilités potentielles des sites touristiques et lieux de fréquentation vis-à-vis du projet

XV.5.4. LE CONTEXTE EOLIEN

XV.5.4.1. LA PERCEPTION ET L'IMPLANTATION DU CONTEXTE EOLIEN

Comme l'illustre la carte du contexte éolien à l'échelle du périmètre éloigné (suite de l'analyse du contexte éolien aux abords du périmètre rapproché), on recense **12 parcs éoliens en exploitation** et **2 parcs autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale**. N'y figurent pas les projets de parcs éoliens refusés, caducs, retirés ou démolis.

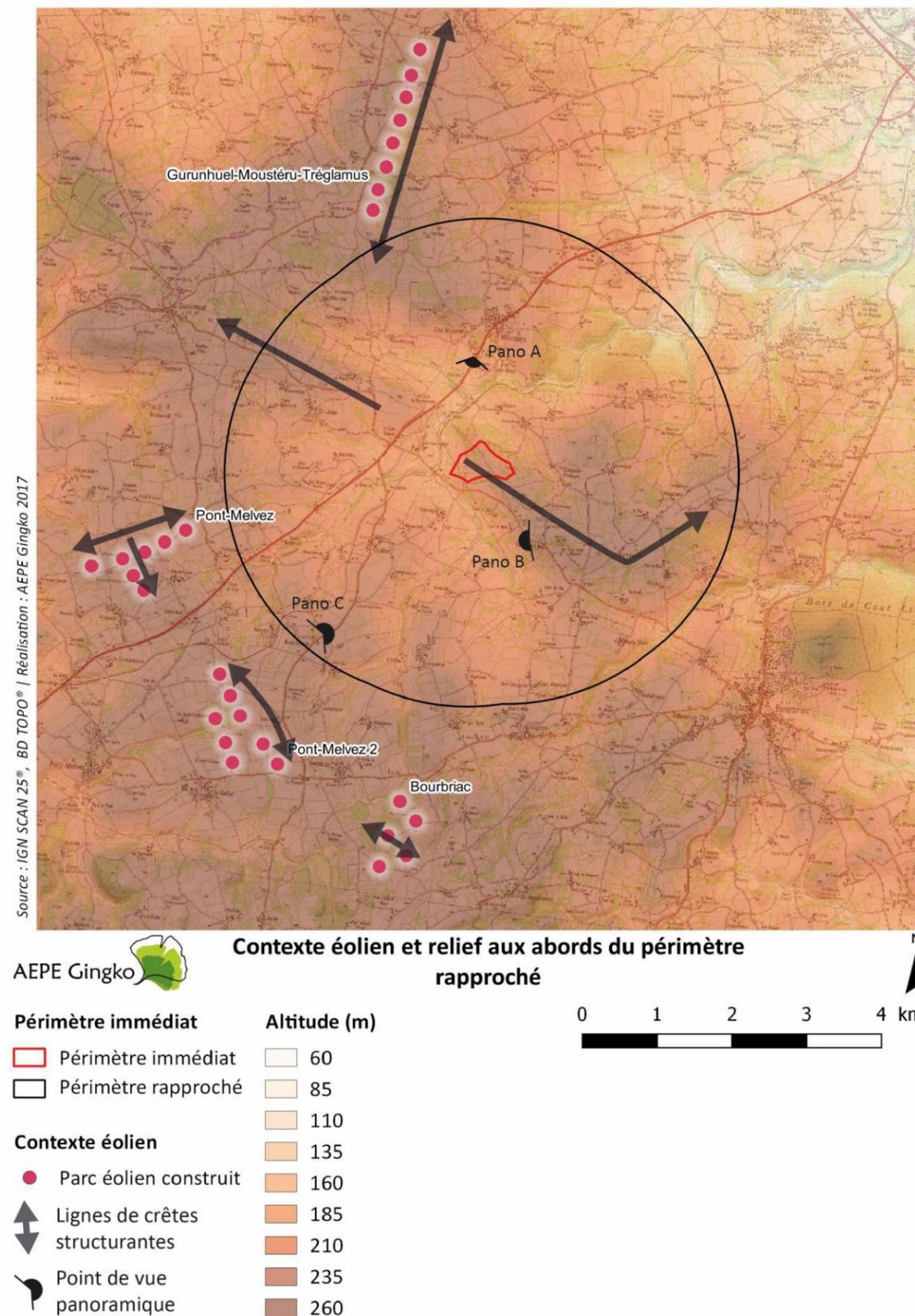
Les plus proches (dans le périmètre intermédiaire, aux abords du périmètre rapproché) sont ceux de Pont-Melvez, Pont-Melvez 2, et Bourbriac positionnés sur **les hauteurs des collines sud-ouest du périmètre rapproché**, et celui de Gurunhuel-Moustéru-Tréglamus positionné sur **la ligne de crête au sud de Tréglamus**.

De plus, comme étudié dans l'analyse des unités paysagères, le **motif éolien** est déjà relativement présent dans le paysage du périmètre rapproché, et **perceptible depuis les points de vue dégagés**. Les photographies panoramiques présentées après la carte ci-contre illustrent la présence des parcs existants à l'échelle du périmètre rapproché. C'est à cette échelle que le **contexte éolien est particulièrement perceptible**. La photographie du *pano* A constitue le point panoramique où le plus grand nombre de parcs sont visibles, et de façon globale, puisque l'ouverture visuelle illustrée dépasse 120°. Ainsi, les lieux aux vues dégagées feront donc l'objet d'une analyse fine des **effets cumulés et cumulatifs** et des **effets de saturation potentiels** dans la partie « analyse des impacts ».

Un bloc diagramme présenté après les photographies panoramiques suivantes illustre l'organisation des principaux parcs visibles depuis le périmètre rapproché. On perçoit plus facilement leur organisation en relation avec le relief complexe du territoire.

L'organisation principale des parcs situés dans le périmètre intermédiaire proche répond à deux logiques d'alignement des mâts différentes. Les parcs les plus proches situés au sud du périmètre immédiat répondent à une logique d'implantation **nord-ouest/sud-est**, sur les hauteurs des collines ; et le parc de Gurunhuel-Monstéru-Tréglamus, au nord du périmètre immédiat, s'insère en osmose avec la topographie, le long d'une crête structurante orientée **nord-est/sud-ouest**.

Dans les deux cas, le choix d'une implantation sur les hauteurs du relief est commun. La logique globale d'implantation respecte donc principalement **la topographie locale**. Le projet devra donc proposer une implantation en cohérence avec ce paramètre : Favoriser du point de vue paysager une implantation selon une ou deux lignes, **d'orientation nord-ouest/sud-est**, suivant la ligne de crête structurante à l'échelle du périmètre rapproché (cf. partie « IV.2.1 Relief »).



Carte 118 : Contexte éolien et relief aux abords du périmètre rapproché

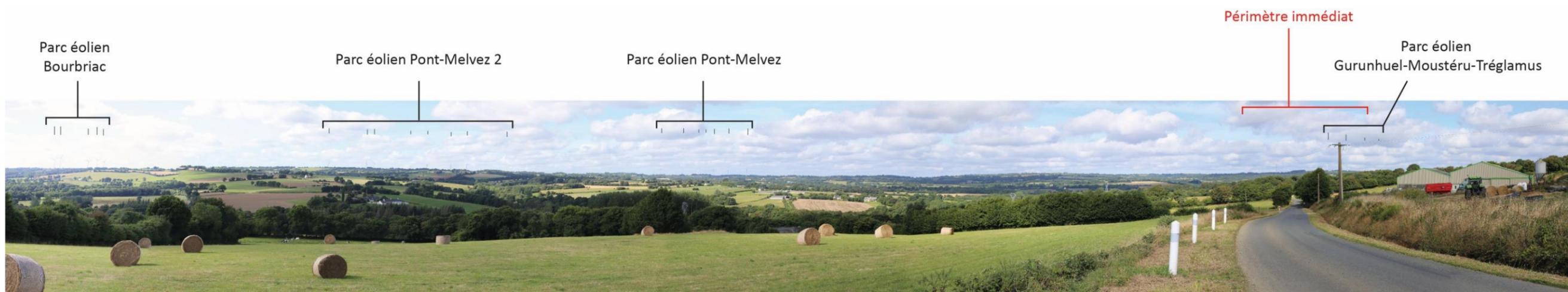


Photo 69 : Pano A (vue ouverte ponctuelle) – Emprise visuelle du contexte éolien existant depuis la RD22 à proximité du périmètre immédiat

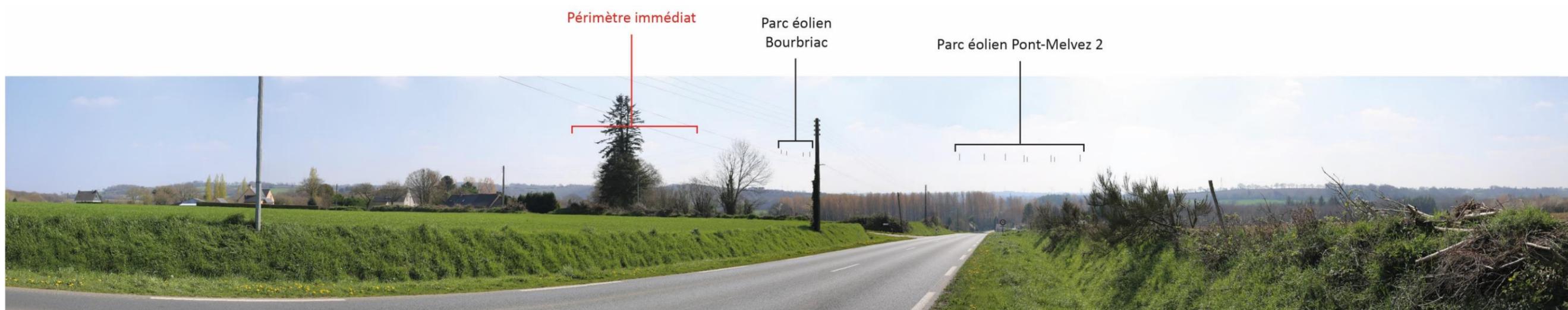


Photo 70 : Pano B (vue ouverte ponctuelle) – Emprise visuelle du contexte éolien existant depuis la sortie de Moustéru, sur le RD787, à proximité du périmètre immédiat



Photo 71 : Pano C (vue ouverte ponctuelle) – Emprise visuelle du contexte éolien existant depuis la RD20 en direction du périmètre immédiat

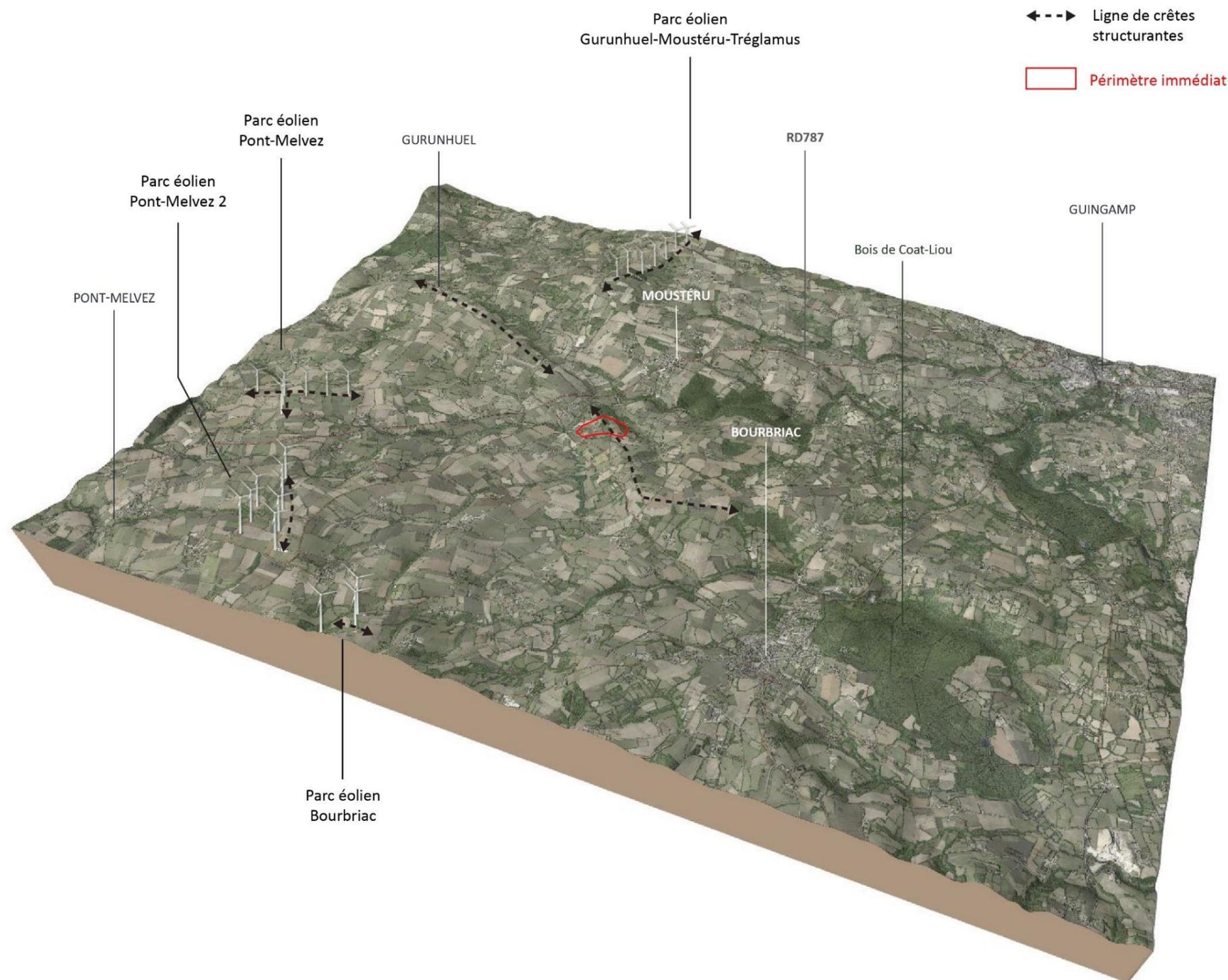
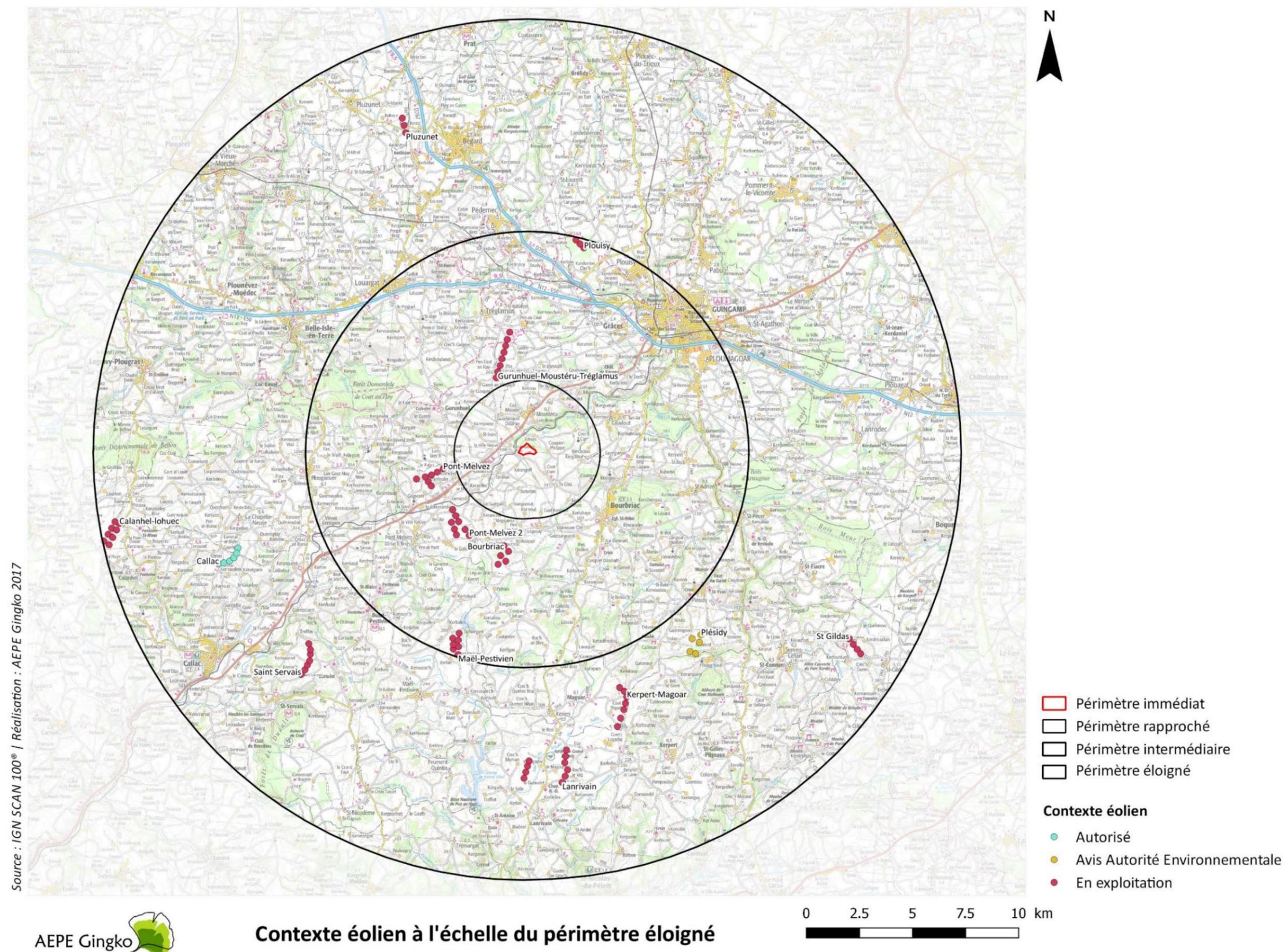


Figure 80 : Bloc diagramme illustrant le contexte éolien à l'échelle du périmètre intermédiaire proche – **Augmentation altimétrique x4**



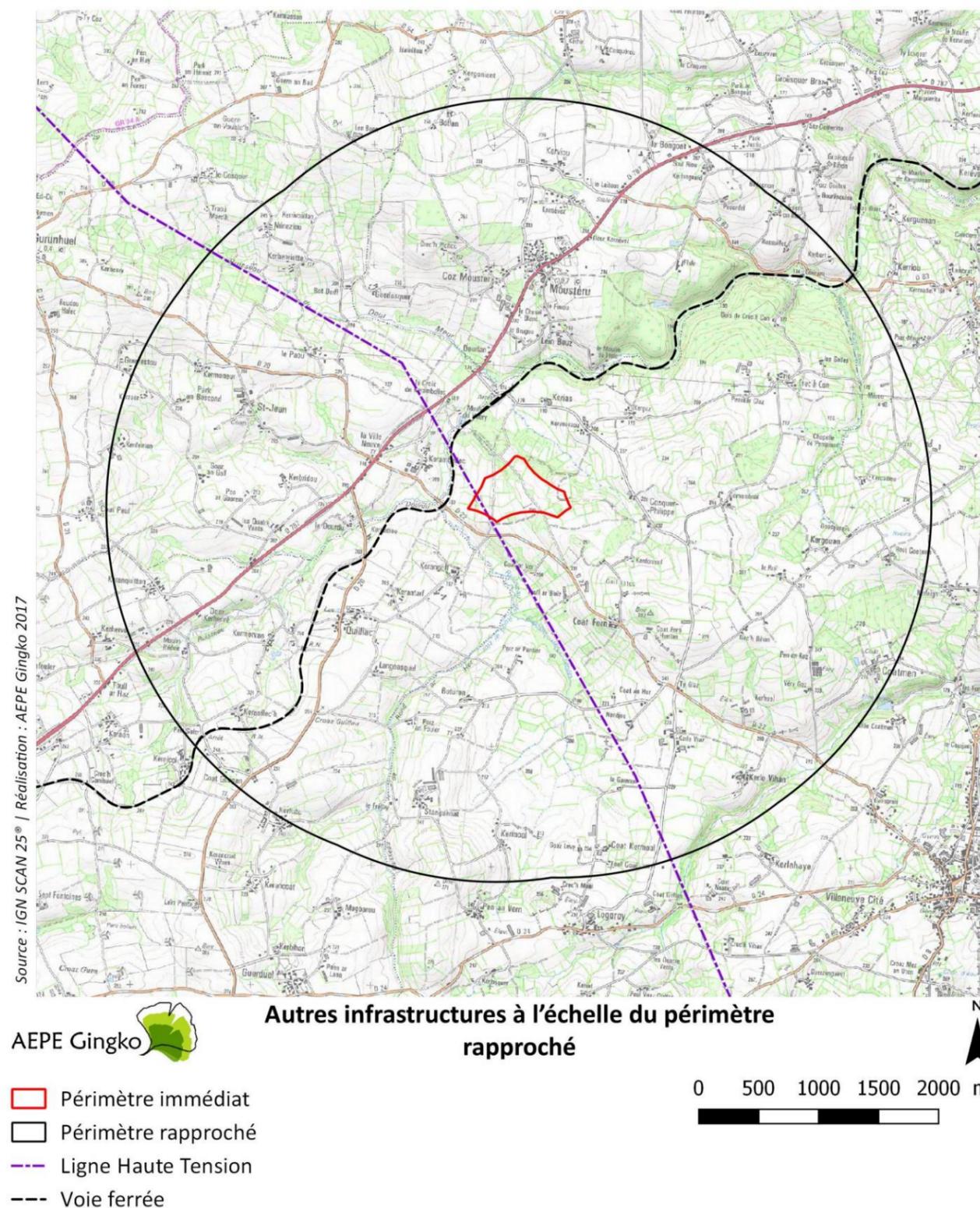
Carte 119 : Contexte éolien à l'échelle du périmètre éloigné

XV.5.5. LES AUTRES GRANDES INFRASTRUCTURES (LIGNES ELECTRIQUES...)

Si l'on considère les autres infrastructures marquantes dans le paysage, et notamment les lignes électriques Haute Tension, on observe qu'une d'entre elle traverse le périmètre rapproché orientée nord-ouest/sud-est, en passant au sud du périmètre immédiat (cf. Carte 120).

Celles-ci ressortent ponctuellement dans le paysage à la fois à travers des lignes verticales (pylônes) et des lignes horizontales (câbles électriques).

Néanmoins, puisque les paysages sont majoritairement fermés dans les périmètres d'étude, caractérisés par une topographie souvent vallonnée et un réseau bocager relativement dense, ces lignes électriques ne sont perceptibles qu'à proximité immédiate de celles-ci. Elles ne représentent donc pas de lignes de force sur lesquelles s'appuyer du point de vue paysager.



Carte 120 : Autres infrastructures à l'échelle du périmètre rapproché

XV.6. LE PAYSAGE DU PERIMETRE IMMEDIAT

Le périmètre immédiat s'étend sur une zone d'une superficie d'environ 21 hectares.

La Carte 121 présente les éléments paysagers cartographiques du périmètre immédiat. Des prises de vue permettant d'appréhender ces paysages sont localisées en Carte 122.

Le secteur concerné par le périmètre immédiat affiche **un paysage essentiellement agricole** composé de petites parcelles de cultures céréalières, de prairies temporaires et de boisements denses.

Le linéaire bocager y est très présent. Quelques boisements couvrent certaines parcelles, ils constituent les repères les plus notables dans le paysage. Leurs lisières dictent les lignes du paysage et orientent les vues. Les linéaires de haies arborées et arbustives cadrent les vues de la même manière, avec des effets de filtre. Ces éléments sont importants pour la structure paysagère de la zone.

Le relief de cet espace est relativement accidenté (voir Figure 81), avec une variation d'altitudes d'environ 30m. Cette topographie permet des jeux de perception entre pentes opposées. Son orientation globale nord-ouest/sud-est est relativement perceptible à cette échelle en raison d'ouvertures visuelles ponctuelles depuis la RD22.

Depuis les points hauts dégagés, les vues lointaines permettent de voir **le motif éolien** des quatre parcs les plus proches (Bourbriac, Pont-Melvez, Pont-Melvez 2 et Gurunhuel-Moustéru-Tréglamus).

On trouve à proximité du périmètre immédiat trois micro-vallées : celle du ruisseau du Douurdu à l'ouest du périmètre immédiat, le ruisseau du Rond-ar-Hor au sud et un ruisseau sans toponyme au nord. **Leur cours est accompagné par une végétation dense.**

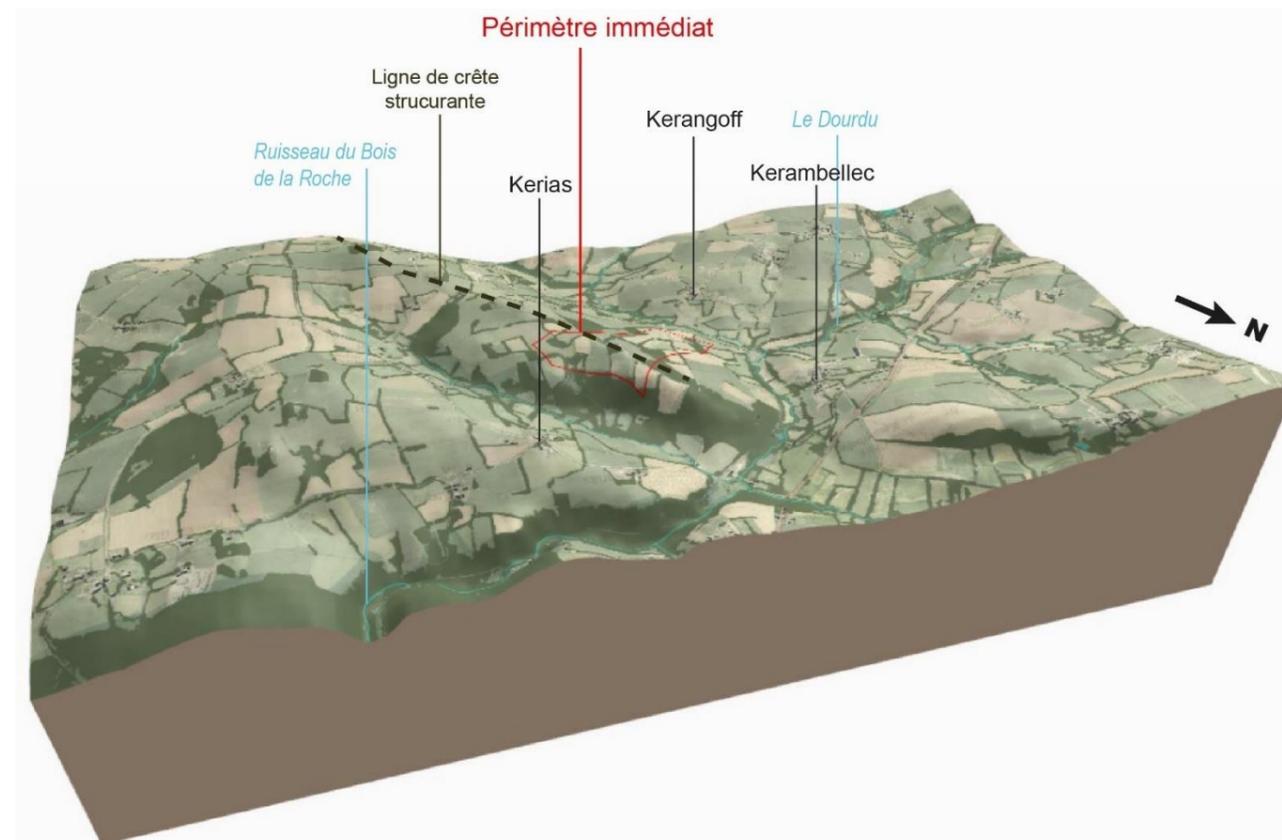
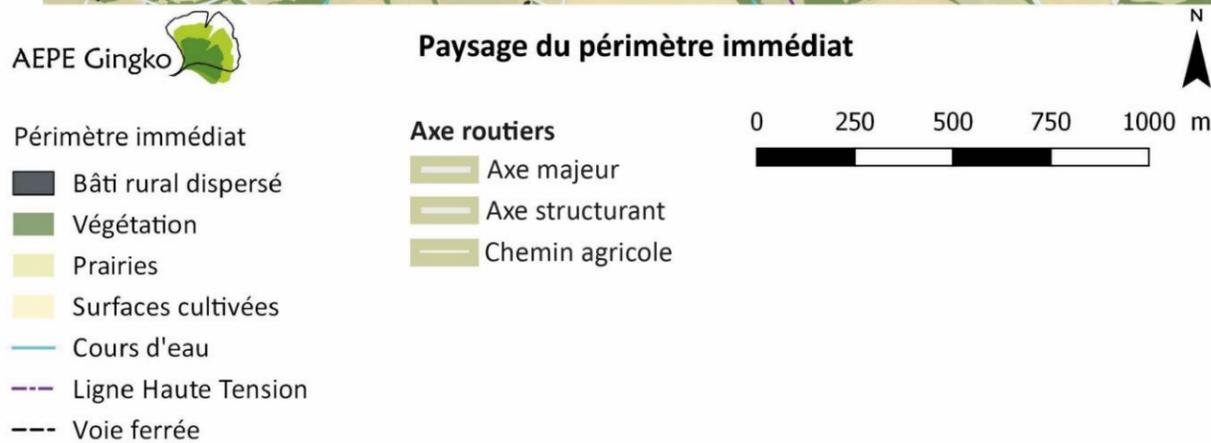


Figure 81 : Bloc diagramme – le relief aux abords du périmètre immédiat – Augmentation altimétrique x4



Carte 121 : Paysage du périmètre immédiat

Afin d'illustrer finement ce périmètre immédiat, différentes photos commentées sont présentées ci-après et localisées au sein de la Carte 122 :



Photo 72 : Chemin agricole d'accès au périmètre immédiat depuis la RD22



Photo 73 : Vue ouverte en direction du parc éolien de Gurunhuel-Moustéru-Tréglamus depuis les hauteurs du périmètre immédiat.

La Photo 73 illustre les lignes boisées des crêtes qui soulignent le relief et constituent des éléments structurants du paysage du périmètre immédiat.



Photo 74 : Chemin agricole bordé de haies et de talus couverts de fougères.



Photo 75 : Chemin agricole sud bordé de talus couverts de fougères.

Comme l'illustre la Photo 75, les haies bocagères et les arbres présents sont d'une belle ampleur et accompagnent la topographie des lieux.



Photo 76 : Perception panoramique de la ligne haute tension au moyen plan et des deux parcs éoliens existants de Pont-Melvez et Pont-Melvez 2.



Photo 77 : Vue depuis le chemin au sud en direction de Moustéru.

Comme l'illustre la Photo 77, l'horizon bocager ferme les vues proches et s'ouvre ponctuellement sur la ligne de crête lointaine où se situe le parc éolien de Gurunhuel-Moustéru-Tréglamus.



Photo 78 : Panorama sur l'horizon boisé des collines environnantes depuis le chemin agricole sud.

Comme l'illustre la Photo 78, le motif éolien est présent sur les lignes de crêtes boisées. Au second plan, la ligne haute tension suit la topographie pour rejoindre la vallée du Dourdu en contrebas.



Photo 79 : Vue panoramique depuis la RD22 en direction du périmètre immédiat.

Comme l'illustre la Photo 79, la structure bocagère du tissu agricole souligne le relief. Dans l'axe de la RD22, le parc de Gurunhuel-Moustéru-Tréglamus se lit sur l'horizon boisé.



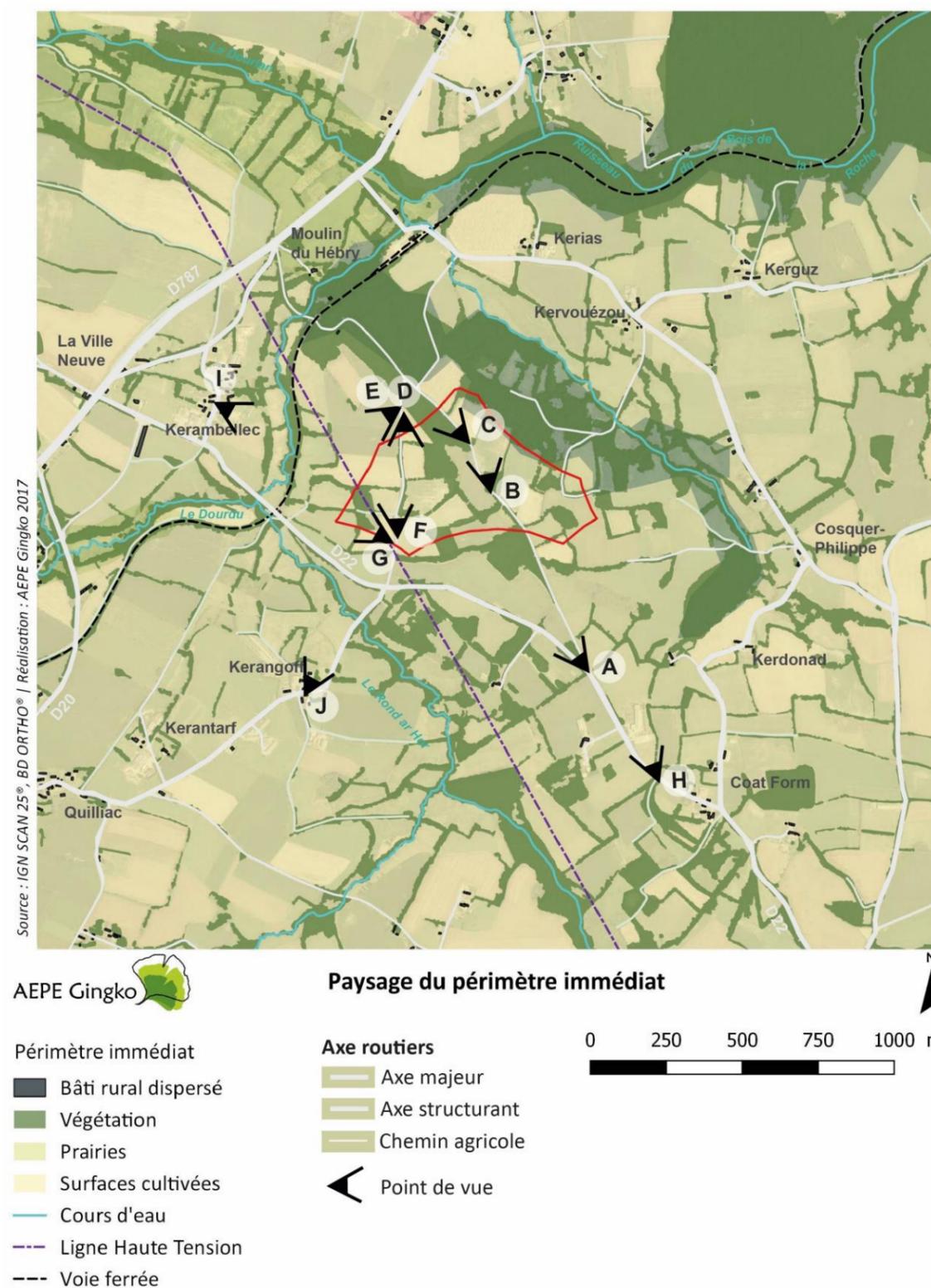
Photo 80 : Perspective en direction du périmètre immédiat depuis le hameau de Kerambellec.

Comme l'illustre Photo 80, on distingue le vallonnement de la colline, sa densité boisée et la présence de la ligne haute tension.



Photo 81 : Vue depuis le hameau de Kerangoff en direction du périmètre immédiat.

Comme l'illustre la Photo 81, on distingue nettement le vallonnement du site potentiel d'implantation des éoliennes. Depuis le hameau, le paysage reste densément bocager et les vues sont filtrées en direction du périmètre immédiat.



Carte 122 : Localisation des points de vue à l'échelle du périmètre immédiat

XV.7. L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Afin de comprendre l'évolution des paysages au fil des siècles, la comparaison de cartes ou de photographies aériennes anciennes s'avère pertinente.

Les cartes de Cassini constituent les premières cartes générales de France. Elles datent généralement du 18^{ème} siècle et fournissent de précieuses informations sur l'évolution des paysages.

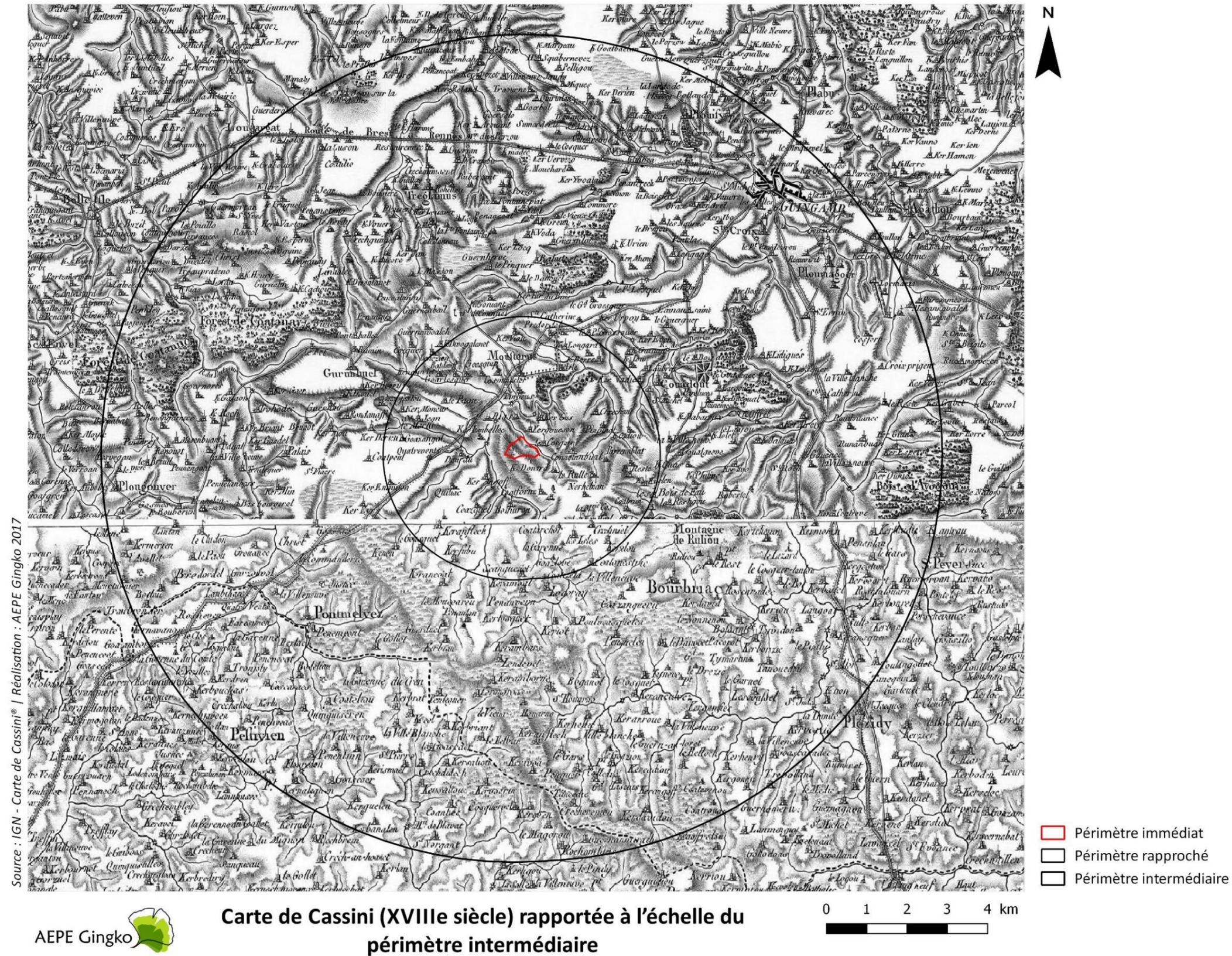
L'analyse de la **carte de Cassini** à l'échelle du périmètre d'étude intermédiaire (cf. Carte 123) met en évidence le fait que l'organisation géographique du territoire a globalement peu changé depuis le 18^{ème} siècle : la répartition des bourgs est à peu près la même, tout comme la disposition du réseau routier, ou encore celle des principaux boisements. On retrouve par exemple les villes de Guingamp, Louargat, Bourbriac, Pont-Melvez, etc. ; ainsi que la forêt de Coat-an-Ay et le bois d'Avaugour ; ou encore les axes correspondant à la RN12 et la RD787. À l'échelle du périmètre d'étude rapproché, on note que le bourg de Moustéru figure bien sur la carte de Cassini. Le dessin des vallées encaissées des différents ruisseaux exprime l'esprit des dénivelés successifs du territoire.

L'analyse suivante de la **carte de l'État-major** à l'échelle du périmètre d'étude rapproché (cf. Carte 124) met en évidence le fait que l'organisation géographique du territoire a globalement peu évolué vers 1840 : les masses boisées sont dessinées plus finement. On repère très bien le bois de Crechan, ainsi que les boisements qui accompagnent les différentes vallées encaissées. La RD787 qui traverse Moustéru structure déjà nettement le périmètre rapproché.

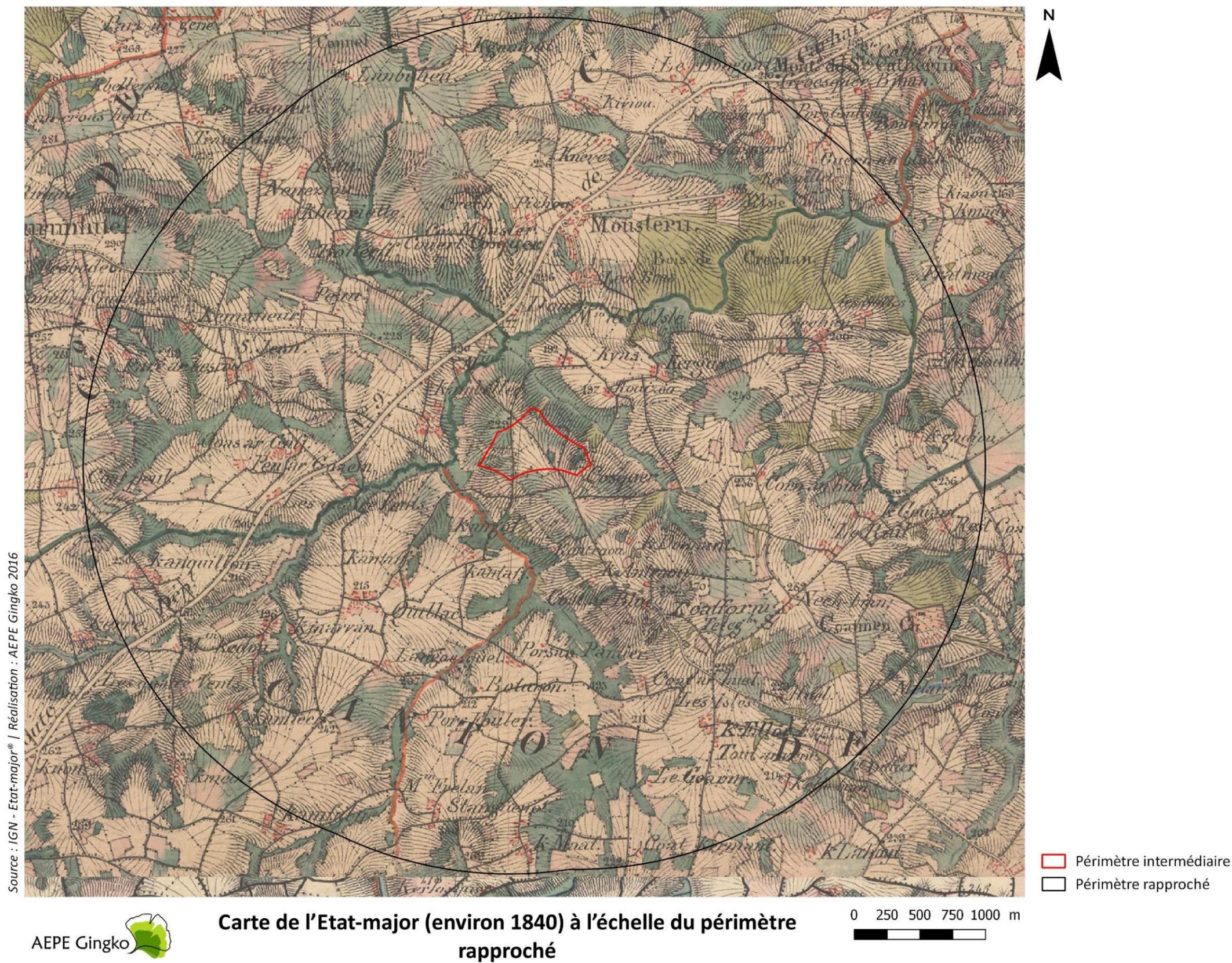
L'observation des prises de vue aériennes anciennes (présentées en Carte 125) témoigne des principales évolutions paysagères suivantes :

- **L'organisation de l'espace agricole** en maillage bocager extrêmement dense, composé de petites parcelles fermées par le réseau de haies, caractéristique des paysages de l'ouest de la France et mis en place à la fin du Moyen-Âge, est lisible sur la prise de vue de 1950.
- À partir des années 1960, le changement majeur s'opère dans les paysages de la zone et déstructure le bocager. Les évolutions de l'activité agricole impliquent le remembrement des surfaces, qui s'agrandissent, et l'ouverture de la maille bocagère. On lit cette évolution progressive sur les photographies de 1950 et 1981. On passe donc d'un paysage très fermé avec de très petites parcelles à un paysage actuel plus ouvert avec des parcelles un peu plus grandes.
- Également liée à **l'évolution des techniques agricoles, l'architecture du bâti rural a évoluée**. De nouveaux bâtiments d'élevage, des hangars... sont construits, souvent à proximité de l'habitat rural ancien, et possèdent de grands volumes.
- **Les parcelles boisées** ont peu évolué des années 1950 à nos jours autour de Bourbriac et le long des cours d'eau.
- **L'organisation du réseau routier** a peu évolué à cette échelle.

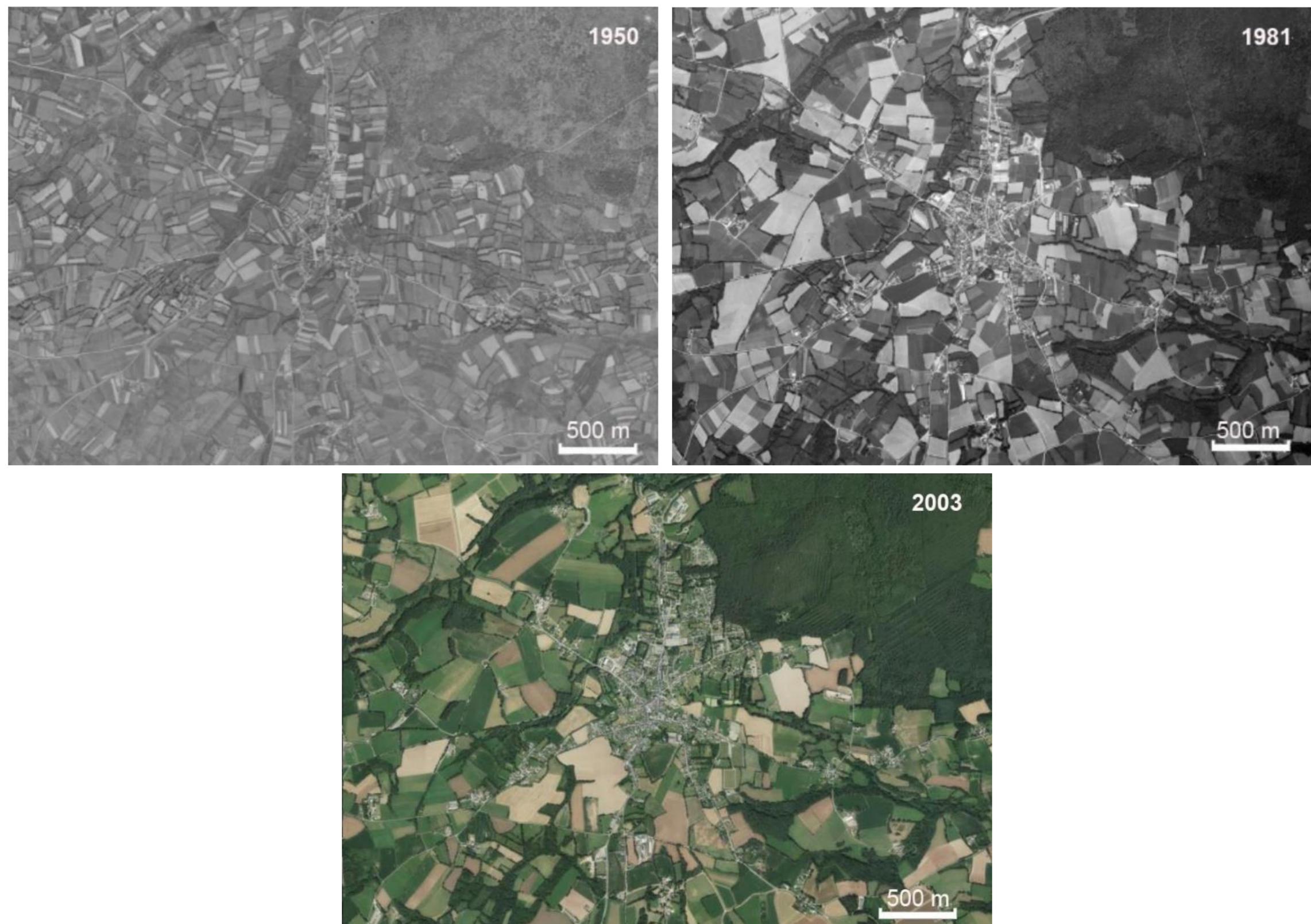
L'évolution urbaine majeure concerne Bourbriac et est très perceptible sur les photographies de 1950 et 1981 avec la création de lotissements.



Carte 123 : Carte de Cassini (XVIII^e siècle) rapportée à l'échelle du périmètre intermédiaire



Carte 124 : Carte de l'Etat-major (environ 1840) à l'échelle du périmètre rapproché



Carte 125 : L'évolution des paysages des années 1950 à aujourd'hui : comparaison en orthophotographie depuis le bourg de Bourbriac

XV.8. LA SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET RECOMMANDATIONS

XV.8.1. LA SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE

Les grands traits paysagers du territoire étudié sont les suivants :

- Les paysages rencontrés sont essentiellement ruraux, avec un usage agricole de l'espace. L'héritage de la structure bocagère compose des **paysages fermés à semi-ouverts** au sein duquel les perceptions visuelles sont très variables selon la densité de la végétation (haies, boisements...) et la topographie (points hauts, vallée encaissée...).
- La topographie du sud du territoire étudié, à l'échelle du périmètre éloigné, est marquée par **un relief particulièrement accidenté** qui donne à voir des ambiances paysagères et **ouvertures visuelles ponctuelles** suivant la position de l'observateur. Au nord de la zone, le relief de plateaux vallonnés et bocager offre des perceptions visuelles plutôt fermées ou semi-ouvertes.

Comme l'illustre la carte suivante, l'éloignement des éléments paysagers au-delà de 10 km réduit les sensibilités potentielles vis-à-vis du projet en raison d'un paysage globalement fermé par le bocage.

Les principales sensibilités paysagères potentielles identifiées vis-à-vis du projet sont :

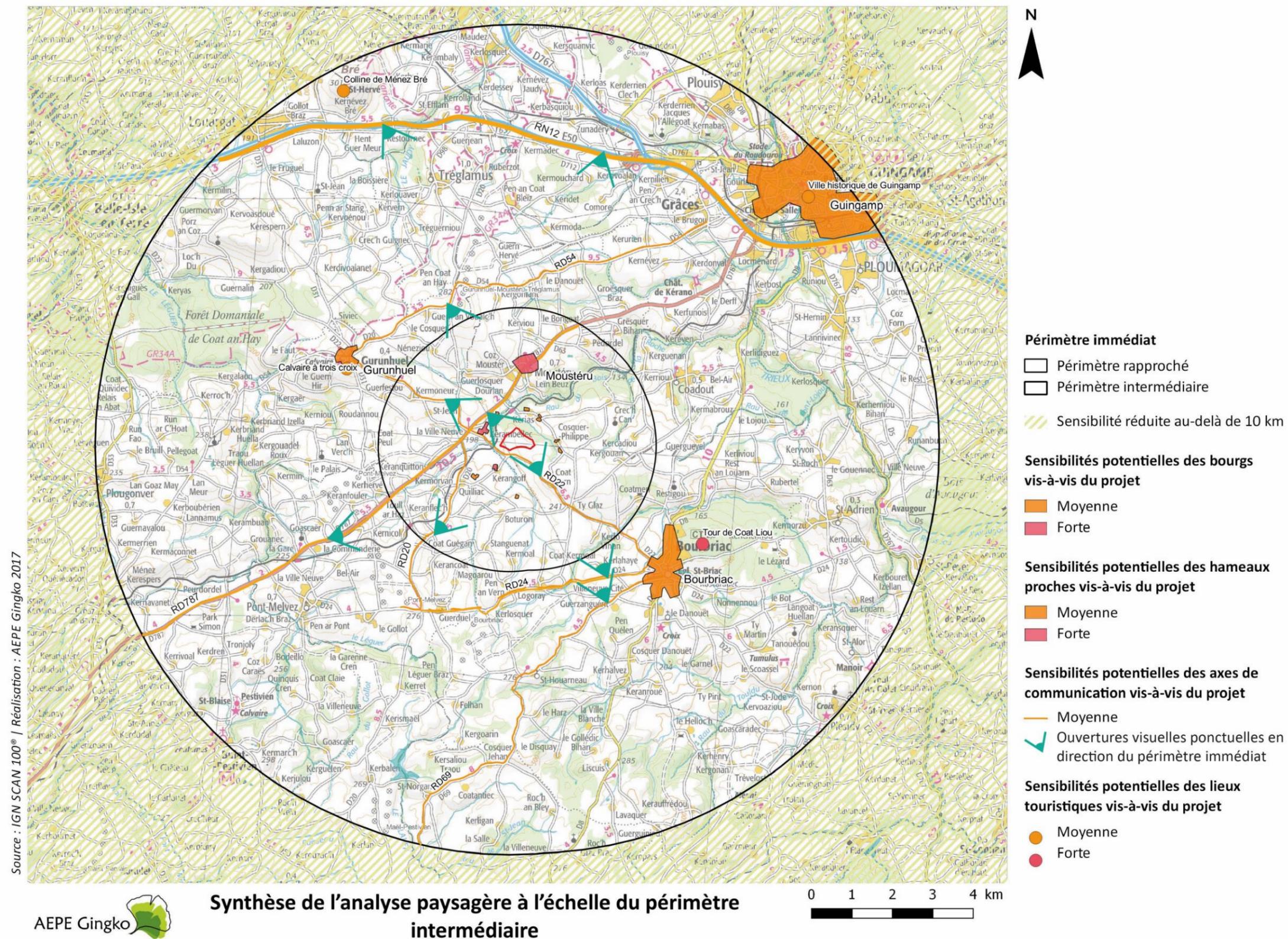
Font l'objet d'une **sensibilité moyenne** potentielle vis-à-vis du projet :

- Le **relief isolé de la colline du Ménez-Bré** qui offre un panorama paysager à 360° en direction du périmètre immédiat
- **La périphérie** du pôle urbain de **Guingamp**, ainsi que **son château et ses remparts**, au sein desquels des vues en direction du projet sont possibles
- Les bourgs de **Moustéru, Gurunhuel et Bourbriac**, à partir desquels des ouvertures visuelles existent en direction du périmètre immédiat
- Certains hameaux proches du périmètre immédiat : **Kérias, Kervouézou, Cosquer-Philippe, Langoasquel, Boturon, Porz-ar-Pantier**
- Les perceptions depuis certains tronçons des axes secondaires de la **RD22, RD54, RD20, RD24 et RD69**, et les axes majeurs de la **RD787, RD9 et RN12**
- Les lieux touristiques que sont le **centre-historique de Guingamp** (château et remparts sud), **le calvaire à trois croix de Gurunhuel**, **la colline du Ménez-Bré**

Font l'objet d'une **sensibilité forte** potentielle vis-à-vis du projet :

- Les hameaux de **Kerambellec et Kerangoff**
- Le parvis de l'église et la sortie sud de **Moustéru**
- **La tour de Coat-Liou** est un site touristique qui offre un panorama à 360° sur le paysage.

La Carte 126 ci-après représente la synthèse des sensibilités paysagères identifiées



Carte 126 : Synthèse de l'analyse paysagère à l'échelle du périmètre intermédiaire

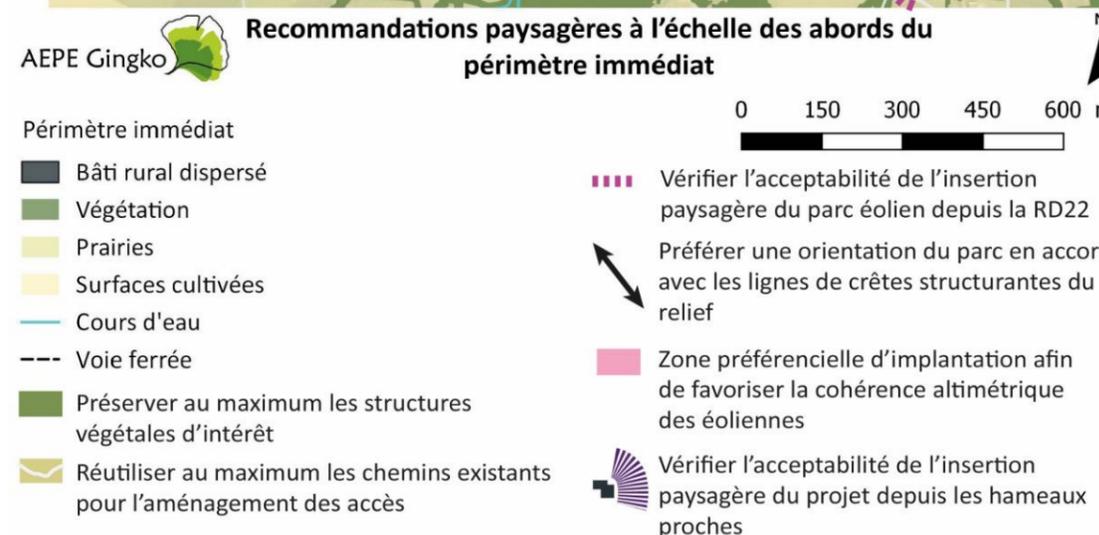
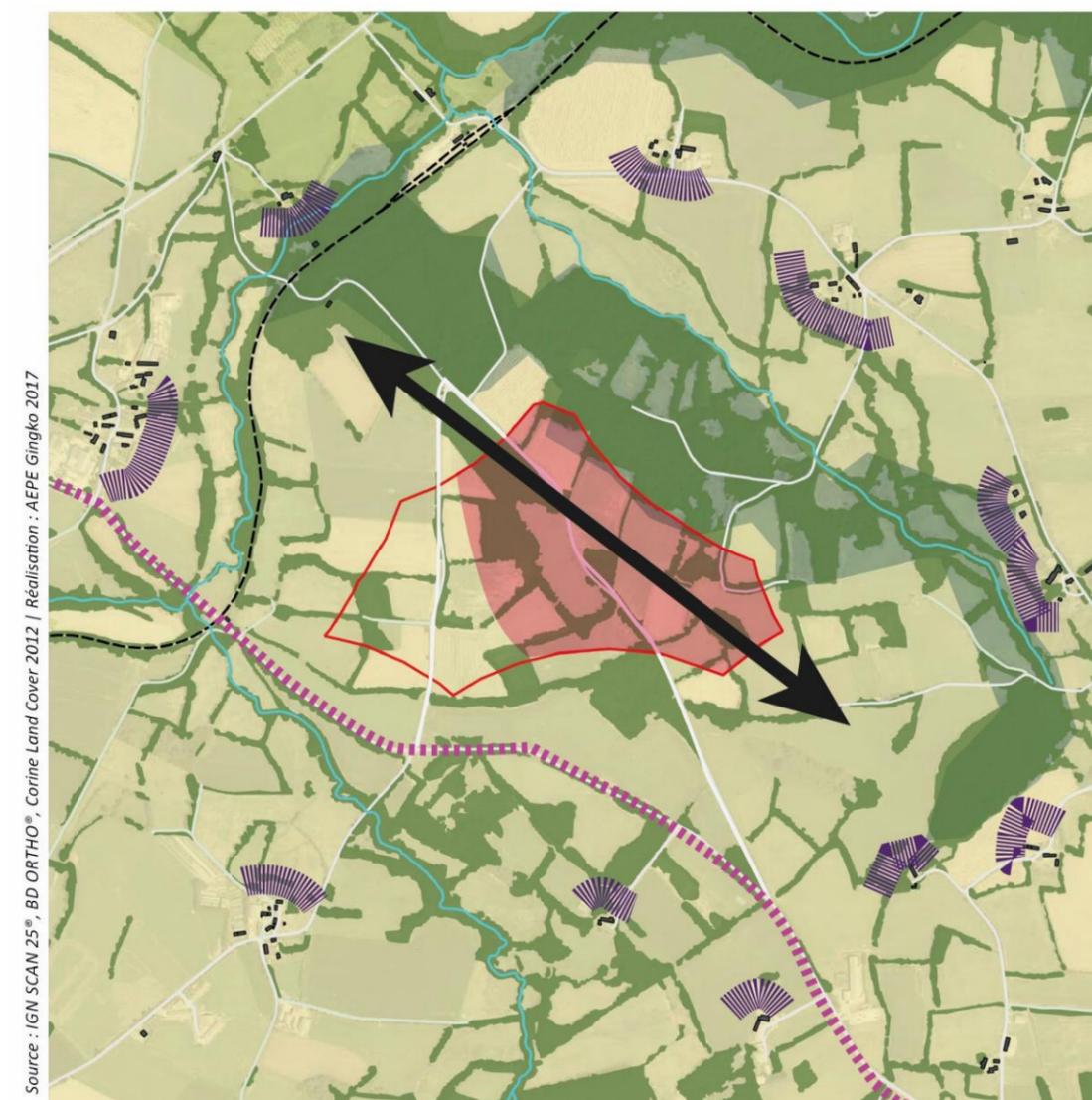
XV.8.2. LES RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Afin de répondre aux différents enjeux soulevés par l'analyse paysagère du territoire, certaines prescriptions seront à prendre en compte. Elles sont représentées sur la Carte 127 ci-après.

Pour une adaptation optimale du projet dans son paysage d'accueil, il s'agira de :

- Préférer **une orientation du parc nord-ouest/sud-est** en accord avec les lignes de crêtes structurantes du relief à l'échelle du périmètre rapproché.
- Rechercher **une inter-distance homogène** entre les différentes éoliennes afin de favoriser au maximum l'homogénéité des altitudes sommitales entre elles et permettre une bonne lisibilité du parc, notamment depuis les zones jugées potentiellement sensibles.
- Porter une attention particulière à l'implantation des éoliennes afin **d'assurer une insertion paysagère optimale**. Leur perception devra être satisfaisante (bonne intégration dans l'environnement, au contexte éolien, topographie, structures paysagères, pas de sensation d'écrasement, pas de phénomène de rupture d'échelle, etc.). De plus, une attention particulière devra être portée à la préservation du cadre de vie des hameaux les plus proches (Kerambellec, Kerangoff,...). Des photomontages judicieusement positionnés devront permettre de vérifier ce point.
- Préserver autant que possible **le maillage bocager et les boisements existants**.
- Réutiliser au maximum **les voies existantes et les chemins agricoles** du périmètre immédiat comme chemins d'accès pour l'implantation des éoliennes.

La présente approche paysagère est complétée ci-après par une étude patrimoniale permettant la prise en compte des éléments bénéficiant d'une protection réglementaire particulière (monuments historiques et sites inscrits ou classés, secteurs patrimoniaux remarquables...)



Carte 127 : Recommandations paysagères à l'échelle des abords du périmètre immédiat

XVI. L'ANALYSE PATRIMONIALE

XVI.1. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLE (SPR)

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) regroupent depuis le 7 juillet 2016 sous l'article 75 de la loi LCAP (Loi relative de Création, à l'Architecture et au Patrimoine), les dispositifs de protection du patrimoine suivants :

- Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Secteurs sauvegardés

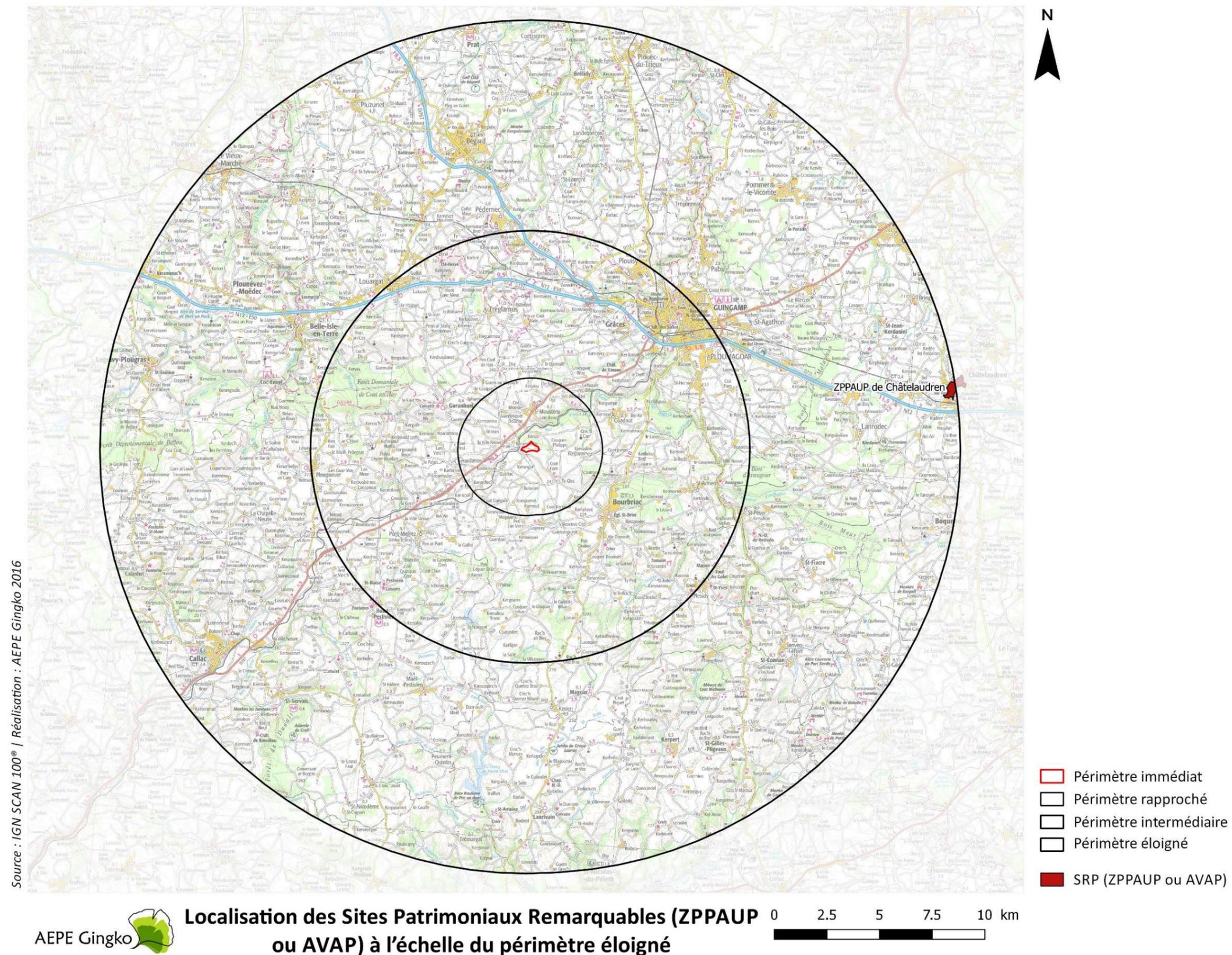
L'article 75 de la LCAP prévoit la transformation des ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés en **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)**, gérés par des **Plans de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PMVAP)** et des **Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**.

Un seul SPR est répertorié à l'échelle du périmètre éloigné. Il s'agit de la ZPPAUP de **Châtelaudren** située en limite est du territoire étudié. Elle ne fait l'objet d'**aucune sensibilité paysagère potentielle** car éloignée de 19 km du périmètre immédiat, et localisée dans un environnement urbain aux vues fermées.

La Carte 128 suivante situe le Site Patrimonial Remarquable.



Photo 82 : Ville de Châtelaudren



Carte 128 : Localisation des Sites Patrimoniaux Remarquables (ZPPAUP ou AVAP) à l'échelle du périmètre éloigné

XVI.2. SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les sites inscrits et classés sont des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Plusieurs critères peuvent rentrer en ligne de compte pour justifier l'inscription ou le classement de ces espaces : historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque (voire l'ensemble de ces critères).

Concernant les sites inscrits, la protection entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple pouvant être tacite sur les projets de construction, et un avis conforme (c'est-à-dire un accord exprès) sur les projets de démolition (R.425-18 code de l'urbanisme). La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

Concernant les sites classés, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10). Celle-ci est délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites, après avis de la CDNPS, voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. (Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>)

Il s'agit avant tout de sites remarquables du point de vue du patrimoine, l'analyse suivante permet de s'assurer que le projet ne viendra pas dénaturer leur environnement ou les perceptions depuis ces sites.

On retrouve au sein du périmètre éloigné :

- 1 seul site classé (point) :
 - L'église Saint-Laurent, la chapelle et le cimetière situé à Saint-Gilles-Pligeaux
- 7 sites inscrits (point) :
 - Le manoir de Fornebello (Plouargat),
 - La chapelle Belle-Eglise et ses abords (Plouec-du-Trieux),
 - La chapelle de Kerprovost avec son enclos boisé (Plouec-du-Trieux),
 - Le manoir de Kertanguy (Squiffiec).
 - Le Manoir de Coatgouray et son allée d'accès (Bégard),
 - Le manoir de Ty-ar-Bonniec et la butte boisée de Parc-ar-Chastel (Bréldy),
 - Les collines du Ménez-Bré et leurs abords, ainsi que la chapelle Saint-Hervé.
- 2 sites inscrits et classés (point) :
 - Le village de Loc Envel
 - Le manoir de Traou-Hubert et ses abords

Le fichier national des sites classés (disponible sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html>) fournit des informations sur celui-ci, notamment concernant les critères (artistique, pittoresque, scientifique, historique, légendaire) ayant motivé son classement. Le site classé ponctuel évoqué ici correspond au village de Loc-Envel, qui a été classé selon le critère « Pittoresque ».

En se basant sur une analyse paysagère de l'environnement immédiat des sites inscrits ou classés (contexte boisé et fermé visuellement, ou au contraire ouvert, etc.), de leur situation topographique (fond de vallée, plateau, etc.), de l'évaluation de la visibilité théorique (maximaliste), etc. Les sensibilités potentielles sites inscrits ou classés vis-à-vis du projet sont hiérarchisées dans le tableau suivant.

Tableau 56 : Analyse des sites inscrits ou classés à l'échelle du périmètre éloigné

SITE	Protection	Commune	Périmètre et distance	Caractéristiques	SENSIBILITÉ POTENTIELLE
Village de Loc Envel	inscrit et classé (point)	LOC ENVEL	éloigné : 12 km	Bourg situé dans un point relativement bas du paysage, et organisé autour d'une cuvette. Environnement immédiat : paysages fermés à semi-ouverts (boisements, réseau bocager dense).	Faible
Eglise, cimetière et Chapelle Saint-Laurent	classé (point)	SAINT-GILLES-PLIGEAX	éloigné : 16,7 km	Site situé au cœur du bourg de Saint-Gilles-Pligeaux. Environnement immédiat : paysages fermés à semi-ouverts (boisements, réseau bocager dense).	Faible
Manoir de Fornebello	inscrit (point)	PLOUAGAT	éloigné : 18,7 km	Environnement immédiat bocager, paysage semi-ouvert	Faible
Chapelle de Belle-Eglise et ses abords	inscrit (point)	PLOUEC-DU-TRIEUX	éloigné : 18,8 km	Situé dans le tissu urbain de Plouec-du-Trieux. Environnement immédiat : paysages fermés à semi-ouverts (boisements, réseau bocager dense).	Faible
Chapelle de Kerprovost avec son enclos boisé	inscrit (point)	PLOUEC-DU-TRIEUX	éloigné : 18,2 km	Environnement immédiat boisé, paysage fermé	Faible
Manoir de Kertanguy	inscrit (point)	SQUIFFIEC	éloigné : 17,2 km	Environnement immédiat boisé, paysage fermé	Faible

SITE	Protection	Commune	Périmètre et distance	Caractéristiques	SENSIBILITÉ POTENTIELLE
Manoir de Traou-Hubert et ses abords	inscrit et classé (surface)	LE MERZER	éloigné : 16,4 km	Environnement immédiat boisé, paysage fermé	Faible
Manoir de Coatgouray et son allée d'accès	inscrit (surface)	BEGARD	éloigné : 16,6 km	Environnement immédiat bocager, paysage semi-ouvert	Faible
Manoir de Ty-Ar-Bonniec et butte boisée de Parc-Ar-Chastel	inscrit (surface)	BRELIDY	éloigné : 18,4 km	Environnement immédiat bocager et boisé, paysage fermé à semi-ouvert	Faible
Collines du Ménez-Bré et leurs abords, Chapelle Saint-Hervé	inscrit (surface)	PEDERNEC	intermédiaire : 9,4 km	Point haut, paysage ouvert	Moyenne

Parmi les sites classés et inscrits relevés sur le territoire d'étude, on identifie :

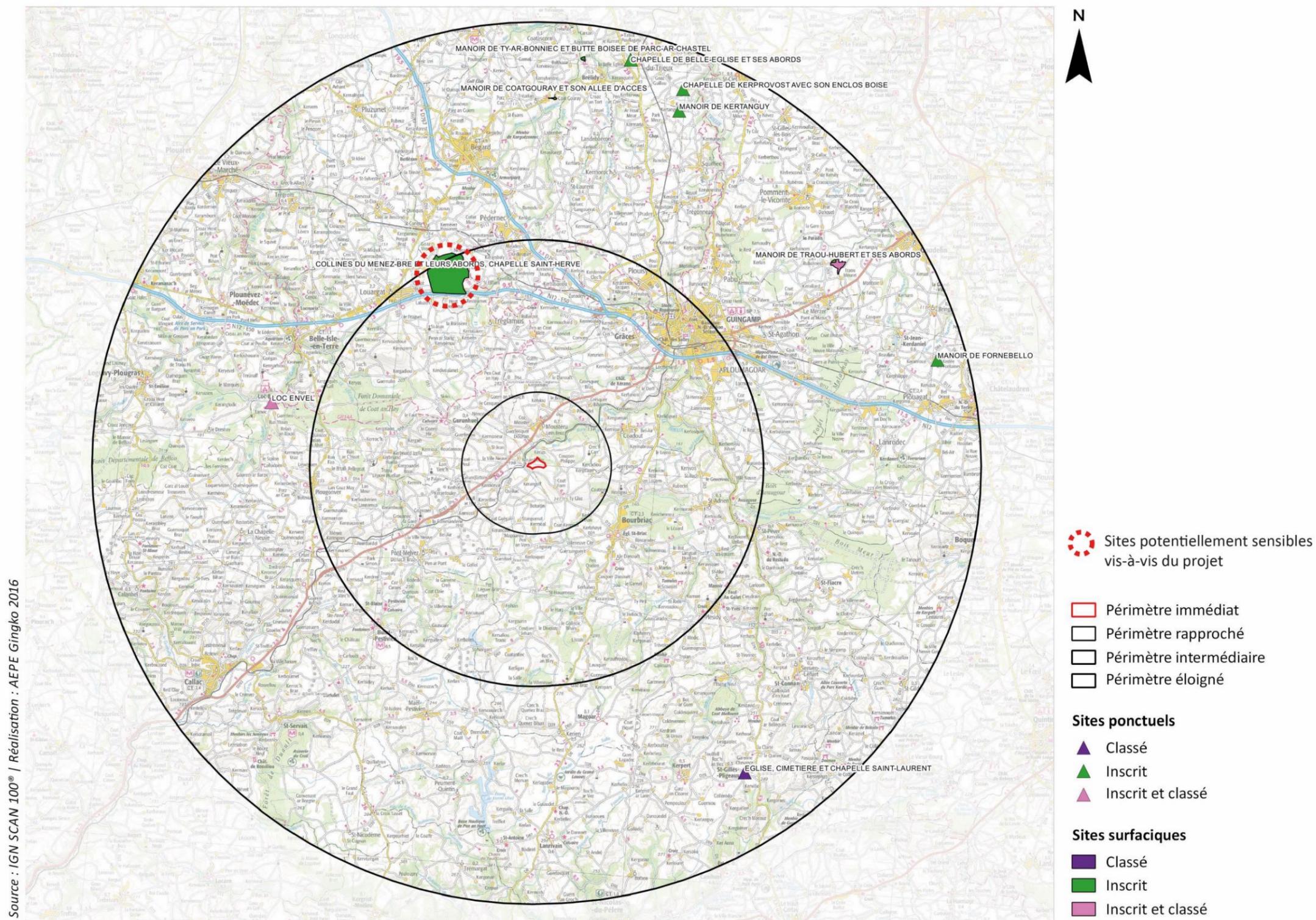
Comme présentant **un degré de sensibilité moyenne** vis-à-vis du projet : **Les collines du Ménez-Bré et leurs abords avec la chapelle Saint-Hervé**. Ce site localisé en situation topographique haute offre un panorama sur le paysage à 360°.



Photo 83 : Panorama depuis le Ménez-Bré

Les autres sites sont situés dans le périmètre éloigné, dans un environnement fermé et ne présentent pas de sensibilité particulière par rapport au projet.

La Carte 129 situe les différents sites classés et inscrits et souligne la sensibilité potentielle vis-à-vis du périmètre immédiat des collines du Ménez-Bré



Carte 129 : Sites inscrits et classés et synthèse des sensibilités potentielles à l'échelle du périmètre éloigné

XVI.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

XVI.3.1. LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les critères d'évaluation des sensibilités potentielles des monuments historiques détaillés ci-après, permettent de faire ressortir les monuments présentant les sensibilités potentielles les plus importantes relatives au projet. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique a une sensibilité potentielle forte vis-à-vis du projet.

Critères d'évaluation :

1. Distance : plus un monument historique est proche du projet, plus il est susceptible d'être impacté par celui-ci (/6)

Entre 10 et 20 km : 0

Entre 3 et 10 km : 3

Entre 0 et 3 km : 6

2. Situation topographique : si le monument est situé en vallée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en plateau, et il y a moins de risque qu'il y ait des visibilités depuis les abords du monument : (/4)

Situation en point bas : 0

Situation intermédiaire : 2

Situation en point haut : 4

3. Environnement immédiat : indique si le monument est isolé ou entouré d'éléments (/4)

Végétation ou habitat dense : 0

Bocage : 2

Espace ouvert : 4

4. Hauteur du monument : (/2)

< 2 m : 0

2 - 6 m : 1

6 m : 2

5. Présence de panoramas reconnus en direction du périmètre immédiat et/ou risque de covisibilité : (/2)

NON : 0

OUI : 2

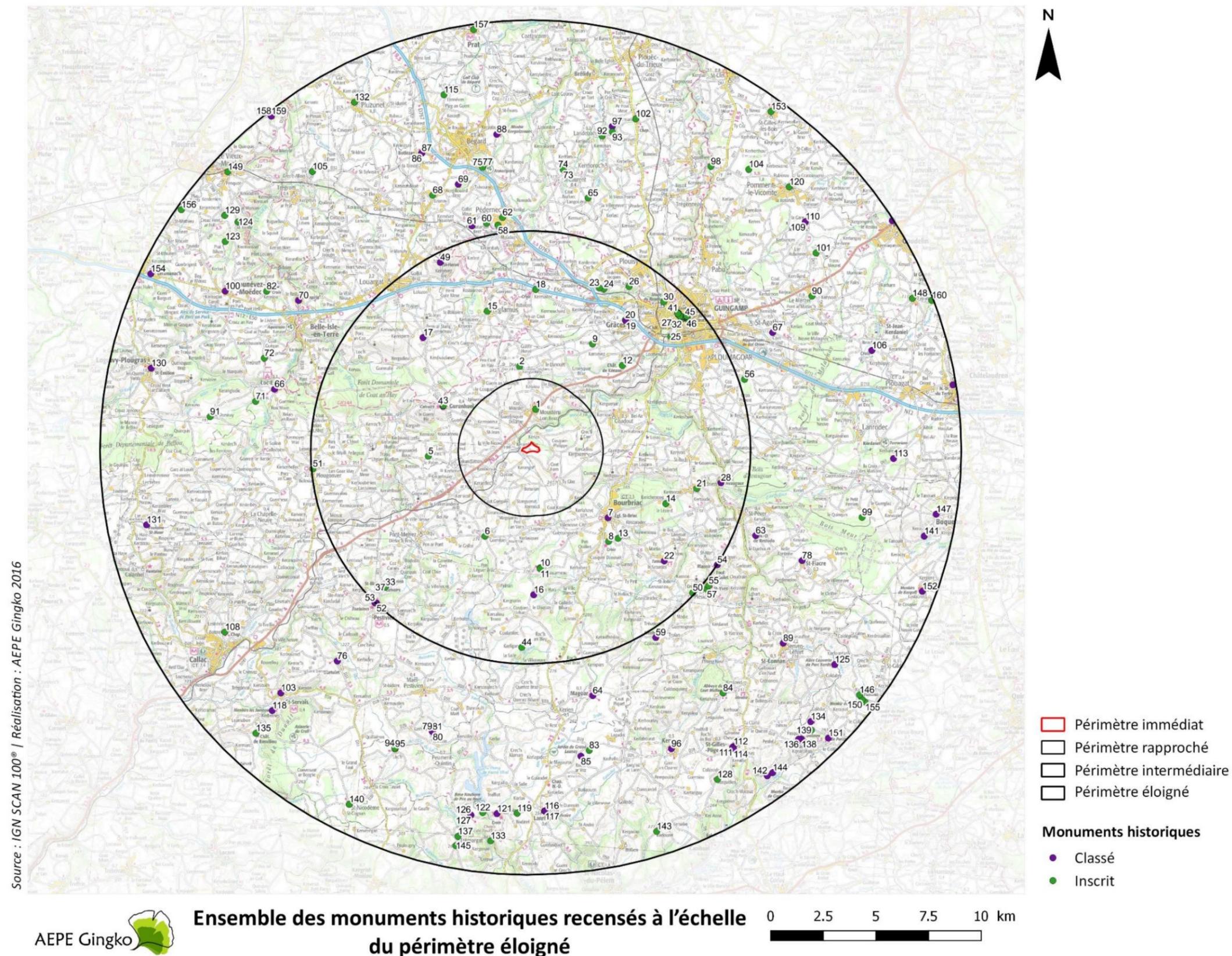
6. Ouverture au public : (/2)

Non (uniquement usage privé) : 1

Oui (accueil de public) : 2

On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité vis-à-vis du projet. Cette évaluation multicritère permet d'obtenir une gradation différenciant les monuments historiques présentant plus ou moins d'enjeux vis-à-vis du projet.

La Carte 130 présente l'ensemble des monuments historiques inscrits et classés de la zone d'étude. Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque élément est repéré par un nombre relié au tableau d'analyse des sensibilités des monuments historiques qui répertorie les monuments historiques de la zone d'étude. Chacun des monuments historiques considéré à sensibilité fait ensuite l'objet d'une analyse détaillée permettant de confirmer son degré de sensibilité vis-à-vis du projet.



Carte 130 : Ensemble des monuments historiques recensés – à l'échelle du périmètre éloigné

XVI.3.2. TABLEAU D'ANALYSE DES ENJEUX DES MONUMENTS HISTORIQUES VIS-A-VIS DU PERIMETRE IMMEDIAT

Tableau 57 : Analyse des enjeux des monuments historiques vis-à-vis du périmètre immédiat

 Monument à sensibilité Monument sans sensibilité

Numéro	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (km)	PERIMETRE	Note distance	Note topographie	Note environnement	Note hauteur	Note risque de visibilité	Note ouverture au public	TOTAL
1	Eglise	inscrit	MOUSTERU	1,6	Rapproché	6	4	0	2	0	2	14
2	Croix	inscrit	MOUSTERU	3,6	Intermédiaire	3	2	2	0	2	2	11
3	Eglise et calvaire du cimetière (partie inscrite)	inscrit	GURUNHUEL	4,3	Intermédiaire	3	4	0	2	2	2	13
4	Eglise et calvaire du cimetière (partie classée)	classé	GURUNHUEL	4,3	Intermédiaire	3	4	0	2	2	2	13
5	Chapelle Saint-Fiacre	inscrit	GURUNHUEL	4,4	Intermédiaire	3	2	0	2	0	2	9
6	Calvaire de la Croix-Rouge	inscrit	PONT-MELVEZ	4,4	Intermédiaire	3	2	0	1	0	2	8
7	Eglise	classé	BOURBRIAC	4,5	Intermédiaire	3	2	0	2	2	2	11
8	Chapelle de Darnouët	inscrit	BOURBRIAC	5,4	Intermédiaire	3	0	2	2	0	2	9
9	Manoir de Kérurien	inscrit	GRACES	5,5	Intermédiaire	3	2	0	2	0	2	9
10	Croix de calvaire de Saint-Houarneau	inscrit	BOURBRIAC	5,5	Intermédiaire	3	2	0	1	0	2	8
11	Chapelle de Saint-Houarneau	inscrit	BOURBRIAC	5,5	Intermédiaire	3	2	0	2	0	2	9
12	Château de Kéranno	inscrit	GRACES	5,5	Intermédiaire	3	2	0	2	0	2	9
13	Croix de chemin en granit	inscrit	BOURBRIAC	5,6	Intermédiaire	3	2	0	1	0	2	8
14	Manoir du Lézard	inscrit	BOURBRIAC	6,5	Intermédiaire	3	0	0	2	0	2	7
15	Croix de chemin en pierre	inscrit	TREGLAMUS	6,5	Intermédiaire	3	0	0	0	0	2	5
16	Dolmen de Kérivole	classé	BOURBRIAC	6,7	Intermédiaire	3	4	0	0	0	2	9
17	Tumulus dit An Dossen	classé	LOUARGAT	7,0	Intermédiaire	3	2	0	1	0	2	8
18	Croix de chemin du 14e siècle	inscrit	TREGLAMUS	7,2	Intermédiaire	3	2	0	0	0	2	7
19	Eglise	classé	GRACES	7,3	Intermédiaire	3	2	0	2	0	2	9
20	Croix du 16e siècle	inscrit	GRACES	7,3	Intermédiaire	3	2	0	0	0	2	7
21	Croix du cimetière	inscrit	SAINT-ADRIEN	7,7	Intermédiaire	3	2	0	1	0	2	8

Numéro	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (km)	PERIMETRE	Note distance	Note topographie	Note environnement	Note hauteur	Note risque de visibilité	Note ouverture au public	TOTAL
22	Dolmen sous tumulus Tanouédou	classé	BOURBRIAC	7,9	Intermédiaire	3	2	0	1	0	2	8
23	Manoir de Kérisac	inscrit	PLOUISY	7,9	Intermédiaire	3	0	0	2	0	2	7
24	Chapelle Saint-Antoine	inscrit	PLOUISY	8,0	Intermédiaire	3	0	0	2	0	2	7
25	Abbaye Sainte-Croix (ancienne)	inscrit	GUINGAMP	8,1	Intermédiaire	3	0	0	2	0	2	7
26	Château de Kernabat	inscrit	PLOUISY	8,5	Intermédiaire	3	0	2	2	0	1	8
27	Château des Salles	inscrit	GUINGAMP	8,6	Intermédiaire	3	0	0	2	0	2	7
28	Chapelle d'Avaugour	classé	SAINT-PEVER	8,7	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
29	Remparts	inscrit	GUINGAMP	9,0	Intermédiaire	3	2	0	2	2	2	11
30	Manoir de Roudourou	inscrit	GUINGAMP	9,1	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
31	Château	inscrit	GUINGAMP	9,1	Intermédiaire	3	2	0	2	2	2	11
32	Château	inscrit	GUINGAMP	9,1	Intermédiaire	3	2	0	2	2	2	11
33	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière (partie inscrite)	inscrit	BULAT-PESTIVIEN	9,1	Intermédiaire	3	2	0	2	0	2	9
34	Eglise Notre-Dame du Bon-Secours	classé	GUINGAMP	9,1	Intermédiaire	3	0	0	2	0	2	7
35	Maison du 16e siècle	inscrit	GUINGAMP	9,1	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
36	Maison du 16e siècle	classé	GUINGAMP	9,1	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
37	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière (partie classée)	classé	BULAT PESTIVIEN	9,1	Intermédiaire	3	2	0	2	0	2	9
38	Maison du 17e siècle	inscrit	GUINGAMP	9,2	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
39	Fontaine La Pompe	classé	GUINGAMP	9,2	Intermédiaire	3	0	0	0	0	2	5
40	Maison (50 place du Centre)	inscrit	GUINGAMP	9,2	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
41	Maison du 16e siècle	classé	GUINGAMP	9,2	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
42	Maison (42 place du Centre)	inscrit	GUINGAMP	9,2	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
43	Maison (21 rue Notre-Dame)	inscrit	GUINGAMP	9,2	Intermédiaire	3	0	0	0	0	2	5
44	Calvaire du village de Kerligan	inscrit	KERIEN	9,2	Intermédiaire	3	2	0	1	0	2	8
45	Couvent des religieuses hospitalières (ancien)	classé	GUINGAMP	9,3	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6

Numéro	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (km)	PERIMETRE	Note distance	Note topographie	Note environnement	Note hauteur	Note risque de visibilité	Note ouverture au public	TOTAL
46	Couvent des Ursulines (partie inscrite de 1925)	inscrit	GUINGAMP	9,3	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
47	Couvent des Ursulines (partie inscrite de 1986)	inscrit	GUINGAMP	9,3	Intermédiaire	3	0	0	2	0	1	6
48	Prison (ancienne)	inscrit	GUINGAMP	9,4	Intermédiaire	3	0	0	2	0	2	7
49	Chapelle Saint-Hervé du Ménez-Bré	classé	PEDERNEC	9,5	Intermédiaire	3	4	2	2	2	2	15
50	Croix du 16e siècle	inscrit	PLESIDY	9,9	Eloigné	0	2	0	1	0	2	5
51	Eglise	inscrit	PLOUGONVER	9,9	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
52	Eglise Notre-Dame de Bulat	classé	BULAT-PESTIVIEN	10,0	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
53	Fontaines du Coq, de la Vierge et des Sept Saints de Bretagne	classé	BULAT-PESTIVIEN	10,0	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
54	Manoir de Toulgonec	classé	PLESIDY	10,0	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
55	Chapelle Saint-Yves	inscrit	PLESIDY	10,2	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
56	Manoir de Locmaria	inscrit	PLOUMAGOAR	10,3	Eloigné	0	0	0	2	0	1	3
57	Calvaire-fontaine	inscrit	PLESIDY	10,3	Eloigné	0	0	0	1	0	2	3
58	Chapelle Notre-Dame de Lorette	inscrit	PEDERNEC	10,4	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
59	Menhir de Caëlonan	classé	PLESIDY	10,4	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
60	Manoir de Kermathéman	inscrit	PEDERNEC	10,4	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
61	Vestiges archéologiques	classé	PEDERNEC	10,6	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
62	Eglise Saint-Pierre	inscrit	PEDERNEC	10,7	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
63	Chapelle Notre-Dame de Restudo	classé	SAINT-PEVER	11,0	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
64	Eglise	classé	MAGOAR	11,8	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
65	Croix du 17e siècle	inscrit	KERMOROC'H	11,9	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5
66	Eglise	classé	LOC-ENVEL	12,1	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
67	Stèles gauloises (groupe de cinq), sur un terrain communal en bordure	classé	SAINT-AGATHON	12,4	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
68	Croix de chemin du 17e siècle	inscrit	BEGARD	12,6	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
69	Menhir	classé	PEDERNEC	12,7	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5

Numéro	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (km)	PERIMETRE	Note distance	Note topographie	Note environnement	Note hauteur	Note risque de visibilité	Note ouverture au public	TOTAL
70	Chapelle de Locmaria	classé	BELLE-ISLE-EN-TERRE	12,7	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
71	Manoir de Lanvic	inscrit	LOC-ENVEL	12,8	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
72	Chapelle Sainte Jeune	inscrit	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	13,0	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
73	Croix du 17ème siècle	inscrit	SAINT-LAURENT	13,0	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5
74	Eglise	inscrit	SAINT-LAURENT	13,0	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
75	Eglise de Guénézan (partie inscrite de février 1964)	inscrit	BEGARD	13,2	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
76	Chapelle de Burthulet	classé	SAINT-SERVAIS	13,2	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
77	Eglise de Guénézan (partie inscrite d' avril 1964)	inscrit	BEGARD	13,2	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
78	Eglise et ossuaire	classé	SAINT-FIACRE	13,5	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
79	Dolmen	classé	MAEL-PESTIVIEN	13,9	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
80	Tombe mégalithique	classé	MAEL-PESTIVIEN	13,9	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
81	Stèle protohistorique	inscrit	MAEL-PESTIVIEN	14,0	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
82	Croix de chemin	inscrit	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	14,3	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
83	Manoir de Gollodic	inscrit	LANRIVAIN	14,3	Eloigné	0	2	2	2	0	1	7
84	Abbaye de Coatmalouen	inscrit	KERPENT	14,4	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
85	Chapelle de Lannégant (ruines)	classé	LANRIVAIN	14,6	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
86	Chapelle de Botlézan et son placître (partie inscrite)	inscrit	BEGARD	14,6	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
87	Chapelle de Botlézan et son placître (partie classée)	classé	BEGARD	14,6	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
88	Menhir de Kerguézennec	classé	BEGARD	14,7	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
89	Calvaire	classé	SENVEN-LEHART	14,7	Eloigné	0	0	0	1	0	2	3
90	Manoir du Traou	inscrit	LE MERZER	14,8	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
91	Chapelle du Dresnay	inscrit	LOGUIVY-PLOUGRAS	14,9	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
92	Eglise	inscrit	LANDEBAERON	14,9	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6

Numéro	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (km)	PERIMETRE	Note distance	Note topographie	Note environnement	Note hauteur	Note risque de visibilité	Note ouverture au public	TOTAL
93	Menhir de Menou-Glas	inscrit	LANDEBAERON	15,2	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
94	Chapelle du Loch	inscrit	PEUMERIT-QUINTIN	15,3	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
95	Croix de cimetière du Loch	inscrit	PEUMERIT-QUINTIN	15,4	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
96	Eglise et ossuaire	classé	KERPET	15,4	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
97	Allée couverte de Ros Vras	classé	LANDEBAERON	15,4	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5
98	Motte castrale du moulin de Pommerit	inscrit	POMMERIT-LE-VICOMTE	15,6	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5
99	Château de Perrien (ruines)	inscrit	LANRODEC	15,6	Eloigné	0	2	0	1	0	2	5
100	Eglise	classé	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	15,9	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
101	Chapelle Saint-Yves et son placître	inscrit	LE MERZER	16,0	Eloigné	0	1	2	2	0	1	6
102	Chapelle de Kermaria (restes)	inscrit	SQUIFFIEC	16,1	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
103	Eglise	classé	SAINT-SERVAIS	16,2	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
104	Château du Restmeur	inscrit	POMMERIT-LE-VICOMTE	16,3	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
105	Chapelle de Christ	inscrit	TREGROM	16,4	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
106	Croix de Kerfontan	classé	SAINT-JEAN-KERDANIEL	16,5	Eloigné	0	0	0	1	0	2	3
108	Eglise de Botmel	inscrit	CALLAC	16,5	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
109	Chapelle du Paradis et calvaire (partie classée de 1913)	classé	POMMERIT-LE-VICOMTE	16,6	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
110	Chapelle du Paradis et calvaire (partie classée de 1912)	classé	POMMERIT-LE-VICOMTE	16,6	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
111	Eglise Saint-Gilles	classé	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	16,7	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
112	Chapelle Saint-Laurent	classé	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	16,8	Eloigné	0	2	2	2	0	1	7
113	Polissoir	classé	PLOUAGAT	16,8	Eloigné	0	0	0	0	0	2	2
114	Fontaine	classé	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	16,9	Eloigné	0	2	2	0	0	2	6
115	Eglise de Lannevent et placître	inscrit	BEGARD	17,0	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6

Numéro	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (km)	PERIMETRE	Note distance	Note topographie	Note environnement	Note hauteur	Note risque de visibilité	Note ouverture au public	TOTAL
116	Calvaire et ossuaire	classé	LANRIVAIN	17,0	Eloigné	0	2	2	1	0	2	7
117	Eglise	classé	LANRIVAIN	17,0	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
118	Menhirs de Kerbernès (deux)	classé	SAINT-SERVAIS	17,1	Eloigné	0	0	0	1	0	2	3
119	Croix du 18e siècle	inscrit	LANRIVAIN	17,1	Eloigné	0	2	2	1	0	2	7
120	Eglise	inscrit	POMMERIT-LE-VICOMTE	17,1	Eloigné	0	0	0	2	0	2	4
121	Chapelle Saint-Antoine	classé	LANRIVAIN	17,2	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
122	Manoir de Lampoul Izellan	inscrit	TREMARGAT	17,2	Eloigné	0	2	2	2	0	1	7
123	Chapelle Saint-Lavant (Saint-Luvan)	inscrit	PLOUNEVEZ-MOEDEC	17,2	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
124	Chapelle et croix de la Trinité	inscrit	LE VIEUX-MARCHE	17 261,0	Eloigné	0	0	0	0	0	1	1
125	Allée couverte du Parc-Kerdic	classé	SAINT-CONNAN	17,3	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
126	Menhir (Prat-Rous-Cerch)	classé	TREMARGAT	17,4	Eloigné	0	2	2	0	0	2	4
127	Menhir (Prat-Tuntauren)	classé	TREMARGAT	17,4	Eloigné	0	2	2	0	0	2	4
128	Tumulus de Colledredo	inscrit	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	17,7	Eloigné	0	2	2	1	0	2	5
129	Manoir de Kergoz	inscrit	LE VIEUX-MARCHE	17,9	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
130	Eglise Saint-Emilion	classé	LOGUIVY-PLOUGRAS	18,0	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
131	Fontaine Saint-Maur	classé	CALANHEL	18,1	Eloigné	0	4	2	0	0	2	8
132	Eglise	inscrit	PLUZUNET	18,1	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
133	Camp protohistorique de Toul-Goulic	inscrit	TREMARGAT	18,1	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
134	Menhir de Pasquiou	classé	LE VIEUX-BOURG	18,2	Eloigné	0	2	2	0	0	2	6
135	Château de Rosviliou	inscrit	DUAULT	18,4	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
136	Menhir de Crec'h Ogel	classé	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	18,4	Eloigné	0	2	2	0	0	2	6
137	Eglise, croix et cimetière	inscrit	TREMARGAT	18,5	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
138	Menhir christianisé	classé	LE VIEUX-BOURG	18,5	Eloigné	0	2	2	1	0	2	7
139	Dolmen de Pasquiou	inscrit	LE VIEUX-BOURG	18,5	Eloigné	0	2	2	1	0	2	7

Numéro	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (km)	PERIMETRE	Note distance	Note topographie	Note environnement	Note hauteur	Note risque de visibilité	Note ouverture au public	TOTAL
140	Eglise, cimetière et croix	inscrit	SAINT-NICODEME	18,6	Eloigné	0	2	2	2	0	2	8
141	Chapelle Notre-Dame-de-Pitié	classé	BOQUEHO	18,7	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
142	Menhir de Kergornec	classé	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	18,8	Eloigné	0	2	2	0	0	2	6
143	Croix de Kerléouret	inscrit	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	18,8	Eloigné	0	2	2	1	0	2	7
144	Menhir de Kergornec n° 2	classé	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	18,8	Eloigné	0	2	2	0	0	2	6
145	Menhir de Parc-ar-Menhir	inscrit	TREMARGAT	18,9	Eloigné	0	2	0	0	0	2	4
146	Tumulus de Keranhouët (trois)	inscrit	SAINT-GILDAS	18,9	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5
147	Croix des Botmiliau	classé	BOQUEHO	19,0	Eloigné	0	2	2	0	0	2	6
148	Eglise	inscrit	BRINGOLO	19,1	Eloigné	0	0	0	0	2	2	4
149	Eglise Notre-Dame	inscrit	LE VIEUX-MARCHE	19,2	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
150	Menhir de Keranhouët	inscrit	SAINT-GILDAS	19,3	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
151	Menhir de Porzic	classé	LE VIEUX-BOURG	19,3	Eloigné	0	2	2	0	0	2	6
152	Deux menhirs de Kergoff	classé	BOQUEHO	19,3	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
153	Eglise Saint-Gilles	inscrit	SAINT-GILLES-LES-BOIS	19,3	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
154	Chapelle de Keramanac'h	classé	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	19,5	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
155	Menhir de Betudo	inscrit	LE VIEUX-BOURG	19,5	Eloigné	0	0	2	0	0	2	4
156	Manoir de Guernac'hanay	inscrit	PLOUARET	19,7	Eloigné	0	0	2	2	0	1	5
157	Eglise	inscrit	PRAT	19,7	Eloigné	0	0	2	2	0	2	6
158	Chapelle des Sept-Saints	classé	LE VIEUX-MARCHE	19 761,0	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5
159	Dolmen dit de la Chapelle des Sept-Saints	classé	LE VIEUX-MARCHE	19,8	Eloigné	0	0	2	1	0	2	5
160	Château de la Grand'Ville	inscrit	BRINGOLO	19,8	Eloigné	0	0	0	1	0	1	2

XVI.3.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES POTENTIELLEMENT SENSIBLES VIS-A-VIS DU PROJET

À la suite de l'analyse multicritères réalisée sur chacun des 160 monuments historiques recensés à l'échelle du périmètre d'étude, 8 monuments ressortent avec une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet. Ces monuments, localisés sur la Carte 131, sont décrits ci-après et font l'objet d'une analyse de leur sensibilité potentielle plus précise (visibilité/co-visibilité...).

Suite à l'analyse détaillée des monuments sélectionnés, ceux faisant l'objet d'une sensibilité moyenne ou forte feront l'objet d'une étude particulière dans le cadre de l'analyse des impacts du projet.

À l'échelle du périmètre éloigné, aucun monument ne révèle d'enjeu au regard du projet.

À l'échelle du périmètre intermédiaire et rapproché, on identifie les 8 monuments détaillés ci-après :

LA CHAPELLE SAINT-HERVE SUR LE MENEZ-BRE

Ce monument fait plus largement partie du site inscrit de la colline du Ménez-Bré (Cf. Sites inscrits et sites classés). La chapelle fut fondée en 1458, puis reconstruite au 16^e puis au 17^e siècle. C'est un édifice rectangulaire conservant du 17^e siècle le porche surmonté de la sacristie et le clocher, le reste date du 19^e siècle. L'édifice religieux, classé aux monuments historiques, se situe sur le point culminant du Ménez-Bré à 301 m d'altitude. Depuis ses abords, on domine le paysage environnant où le motif éolien est d'ores-et-déjà perceptible. Son implantation en position topographique haute, son éloignement du périmètre immédiat de 9,5 km, et son ouverture visuelle en direction du périmètre immédiat en font un édifice à la **sensibilité potentielle moyenne** au regard du projet. Il y a un risque de co-visibilité depuis les abords du monument.



Photo 84 : Chapelle Saint-Hervé du Ménez-Bré



Photo 85 : Panorama en direction des plateaux du Trégor depuis la chapelle Saint-Hervé

LE CHATEAU DE GUINGAMP ;

Les restes du château de Guingamp édifié par Pierre II sont éloignés d'environ 9,1 kilomètres du périmètre immédiat, et sont inscrits au titre des monuments historiques. Ce monument est construit au milieu du 15^e siècle sur l'implantation de deux châteaux successifs. De plan carré avec d'imposantes tours circulaires aux quatre angles, ce troisième château est resté inachevé.

Son implantation en position topographique haute par rapport à la vallée du Trieux, et son orientation relative en direction du périmètre immédiat en font un édifice à **sensibilité potentielle moyenne** au regard du projet. Il y a un risque de co-visibilité depuis le haut des remparts du château.



Photo 86 : Château de Guingamp

LES REMPARTS DE GUINGAMP ;

Les vestiges des remparts de Guingamp datent du 15^e siècle. Inscrits aux monuments historiques, les remparts sud sont situés dans l'alignement de ceux du château, dans un environnement relativement ouvert (Vallée du Trieux en contrebas). Ils sont éloignés d'environ 9 kilomètres du périmètre immédiat. À certains endroits, les remparts sont particulièrement imposants et conservent encore une partie de leurs mâchicoulis. Il n'y a pas d'accès publics en haut des remparts de la ville mais au pied. Leur implantation en position topographique moyenne et la présence d'ouvertures visuelles en direction du périmètre immédiat en font un édifice à la **sensibilité potentielle moyenne** au regard du projet. Il y a un risque de co-visibilité depuis l'escalier menant au château de Guingamp situé au pied des remparts.



Photo 87 : Remparts de la ville historique de Guingamp

L'ÉGLISE SAINT-BRIAC DE BOURBRIAC ;

L'église de Bourbriac classée au titre des monuments historiques, se situe au cœur du bourg, et est éloignée d'environ 4,5 kilomètres du périmètre immédiat. Une grande partie de l'édifice a été remaniée au 18^e siècle. La crypte, placée sous le chœur, semble remonter au 12^e siècle et renferme tombeau et cercueil. Le clocher a été édifié à la Renaissance mais le couronnement date de 1869. Sa situation en position topographique moyenne et l'orientation de son parvis en direction du périmètre immédiat en font un édifice à la **sensibilité potentielle moyenne** au regard du projet. Il y a donc un risque de co-visibilité depuis le parvis de l'église.



Photo 88 : Eglise Saint-Briac de Bourbriac

L'ÉGLISE NOTRE-DAME ET LE CALVAIRE DE GURUNHUEL ;

L'église Notre-Dame et le calvaire du cimetière sont deux éléments du patrimoine qui sont classés et inscrits. Datant du 16^e siècle, le calvaire à trois croix constitue un monument remarquable et original. L'église comme le calvaire sont situés en situation topographique haute, dans un environnement ouvert, et sont éloignés d'environ 4,3 kilomètres du périmètre immédiat. Les deux monuments font l'objet d'une **sensibilité potentielle moyenne** vis-à-vis du projet. Il y a donc un co-visibilité potentielle depuis le parvis du cimetière.



Photo 89 : Parvis de l'église et du cimetière de Gurunhuel

LA CROIX DE CHEMIN DE MOUSTERU ;

Localisée le long la RD54 sur la commune de Moustéru et éloignée d'environ 3,6 kilomètres du périmètre immédiat, la croix est érigée en 1748. Elle est inscrite au titre des monuments historiques. Son implantation en position topographique haute et la relative ouverture visuelle de son environnement en direction du périmètre immédiat en font un édifice présentant une sensibilité potentielle moyenne. Il y a donc un risque de co-visibilité au pied du monument.



Photo 90 : Croix de Moustéru

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MOUSTERU ;

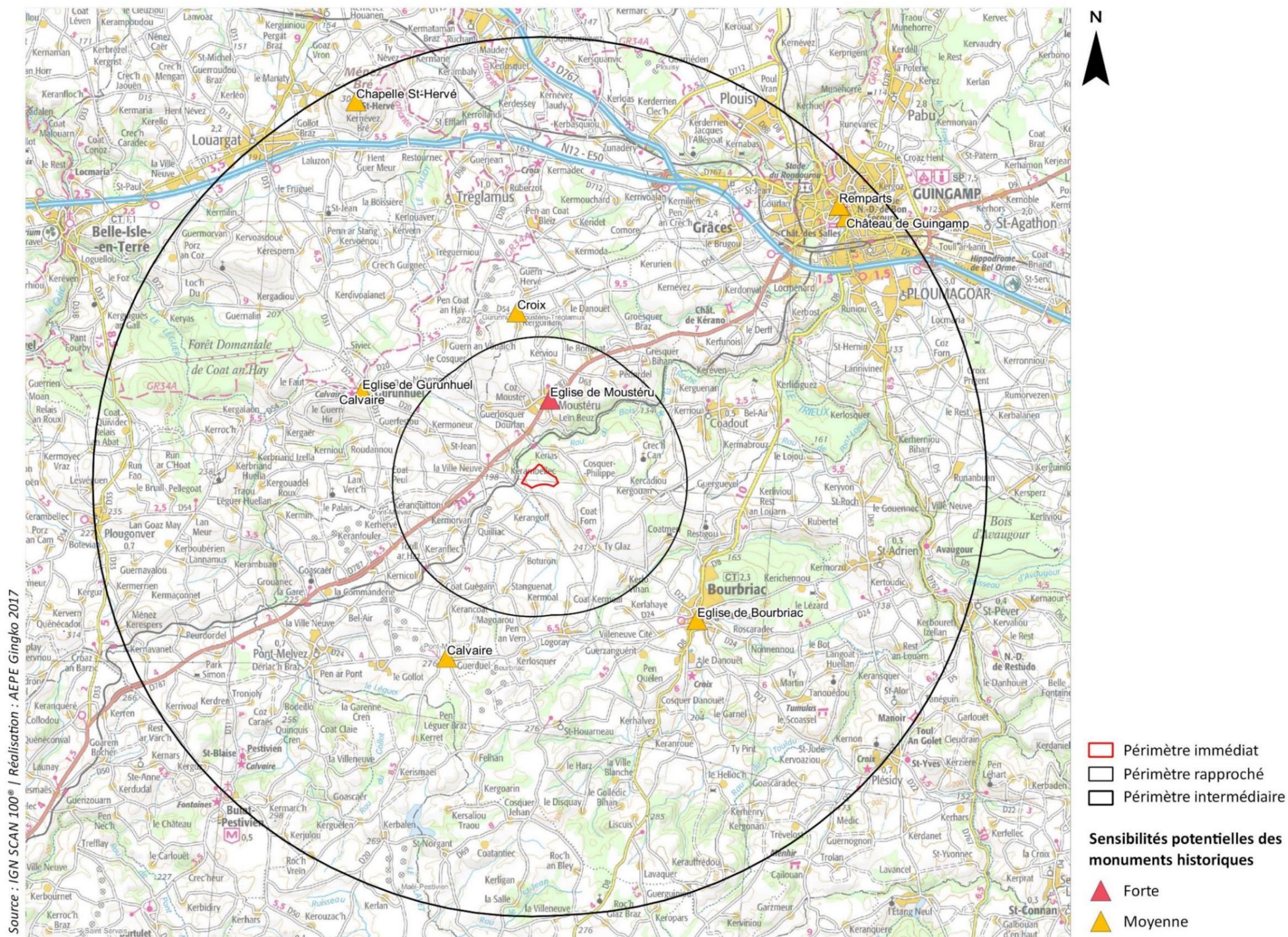
Le clocher de l'église de Moustéru, éloigné d'environ 1,6 kilomètres du périmètre immédiat, est inscrit au titre des monuments historiques. Le clocher et la façade occidentale datent du 16^e siècle et la nef du 18^e siècle.

Son implantation en position topographique moyenne, sa proximité vis-à-vis du projet, et son ouverture visuelle en direction du périmètre immédiat en font un édifice présentant **une sensibilité potentielle forte**. Il y a donc un risque de co-visibilité depuis le parvis de l'église.



Photo 91 : Église et clocher de Moustéru

Les monuments historiques identifiés comme potentiellement sensibles sont représentés sur la Carte 131 ci-après.



Monuments historiques considérés comme potentiellement sensibles vis-à-vis du projet à l'échelle du périmètre intermédiaire



Carte 131 : Monuments historiques considérés comme potentiellement sensibles vis-à-vis du projet – à l'échelle du périmètre intermédiaire

XVI.4. LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

La présence sur la zone d'étude d'autres éléments patrimoniaux, qui ne bénéficient pas de protection particulière, est à mentionner car elle participe à la qualité paysagère et à l'identité locale.

C'est notamment le cas de la chapelle de Pempinod et du château de Coatmen présents à l'échelle du périmètre rapproché. La tour de Coat-Liou est quant à elle répertoriée à l'échelle du périmètre intermédiaire.

La Carte 132 effectue un recensement non exhaustif des éléments bâtis remarquables non protégés à l'échelle du périmètre intermédiaire avec leur sensibilité potentielle relative au périmètre immédiat.

LA CHAPELLE DE PEMPINOD

La chapelle de Pempinod est située à environ 2 kilomètres du périmètre immédiat. Localisée dans un environnement bocager dense, elle ne fait l'objet d'aucun risque d'inter-visibilité en direction du projet. Cet édifice présente donc une **sensibilité potentielle faible** relative au projet.



Photo 92 : Chapelle de Pempinod dans son cadre bocager dense – Périmètre immédiat situé à droite

LE CHATEAU DE COATMEN

Le château de Coatmen est situé à environ 2,8 kilomètres du périmètre immédiat. Implanté sur les pentes du versant est de la ligne de crête structurante, l'édifice est orienté en direction de Bourbriac et n'offre donc pas de perspective visuelle en direction du périmètre immédiat. Le cadre boisé très dense et sa position topographique permettent d'évaluer une **sensibilité potentielle faible** du château vis-à-vis du projet.

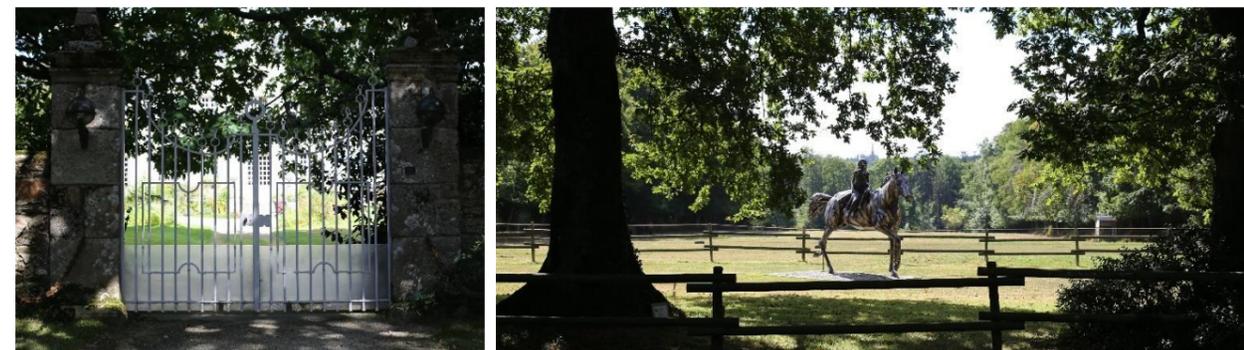


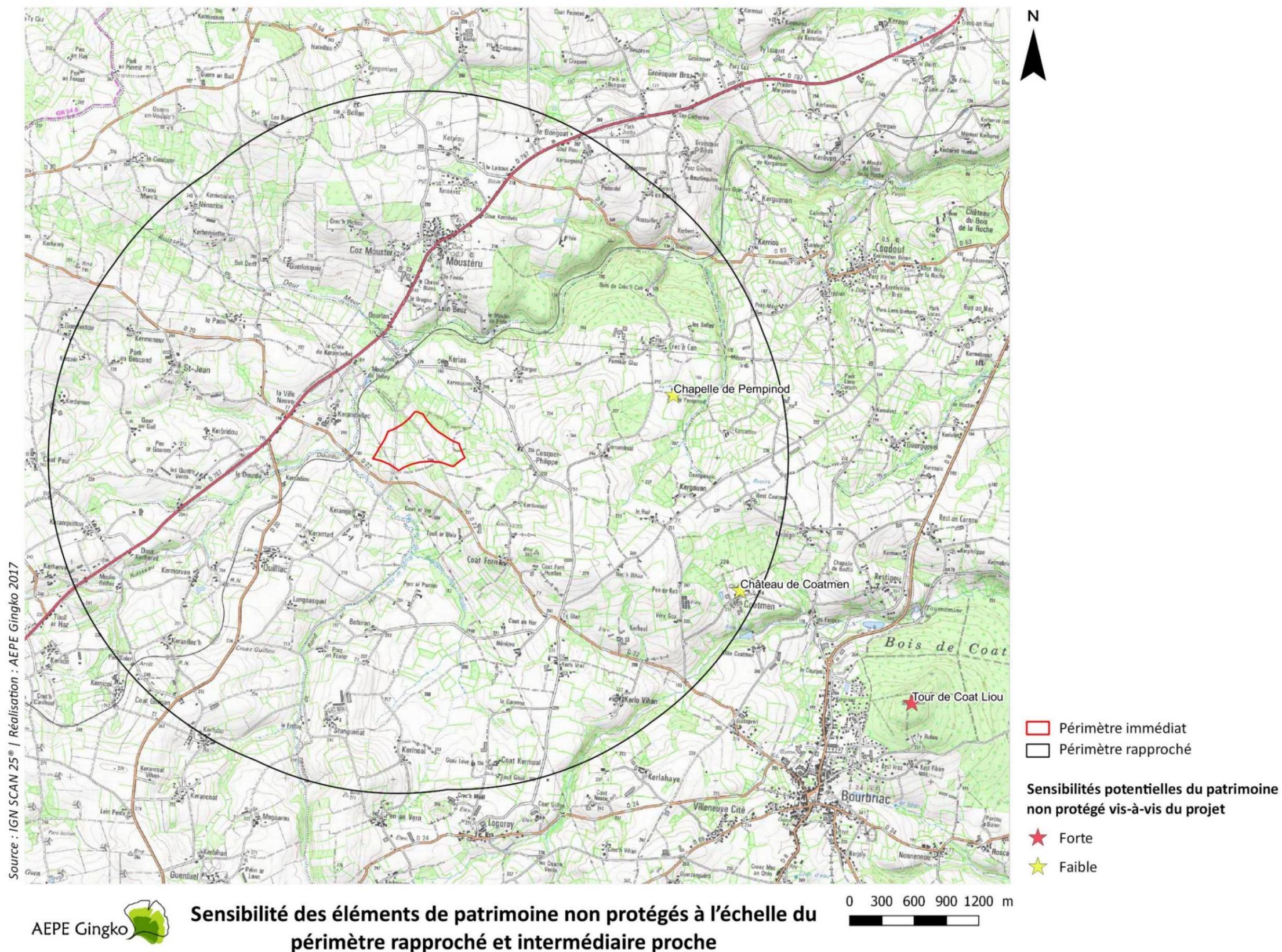
Photo 93 : Château de Coatmen dans son écrin boisé – Perspectives orientées en direction du Bourbriac

LA TOUR DE COAT-LIOU

La tour de Coat-Liou est déjà présente dans la partie relative au tourisme du territoire étudié (Cf. Partie tourisme et principaux lieux de fréquentation). Du point de vue du patrimoine, la tour domine le bois de Coat-Liou et représente un lieu de panorama emblématique local à l'échelle du périmètre intermédiaire proche. Sa situation topographique et son ouverture au public confère à l'édifice une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet. Il y a un risque d'inter-visibilité depuis le haut du monument.



Photo 94 : Carte postale du XIX^e siècle de la tour – La tour domine le bois de Coat-Liou



Carte 132 : Sensibilité des éléments de patrimoine non protégés à l'échelle du périmètre rapproché et intermédiaire proche

XVI.5. LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PATRIMONIALES

Parmi les 10 sites classés ou inscrits, ou inscrits et classés, qui bénéficient d'une protection au sein de l'aire d'étude éloignée.

Font l'objet d'une sensibilité moyenne potentielle vis-à-vis du projet :

- **Les collines du Ménez-Bré**, ses boisements et sa chapelle Saint-Hervé

On trouve 160 éléments qui bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques au sein de l'aire d'étude éloignée.

Font l'objet d'une sensibilité moyenne potentielle vis-à-vis du projet :

- **Les remparts de Guingamp ;**
- **Le château de Guingamp ;**
- **Une croix de chemin sur Moustéru ;**
- **L'église de Bourbriac ;**
- **Le calvaire de la Croix-Rouge de Pont-Melvez ;**
- **L'église et le calvaire à trois croix de Gurunhuel**
- **La chapelle Saint-Hervé du Ménez-Bré**

Fait l'objet d'une sensibilité forte vis-à-vis du projet :

- **L'église de Moustéru**

Parmi les 3 édifices patrimoniaux qui ne bénéficient pas d'une protection au sein de l'aire d'étude éloignée.

Fait l'objet d'une sensibilité forte vis-à-vis du projet :

- **La tour de Coat-Liou,**

La Carte 133 ci-après illustre la conclusion de l'analyse patrimoniale.

En réponse à ces différents enjeux patrimoniaux, les éléments présentant une sensibilité moyenne ou forte feront l'objet d'une étude fine dans la suite du document dans le but de vérifier l'acceptabilité de la perception du projet depuis ces points (voir partie relative à l'analyse des impacts).